

DECISION MODIFICATIVE N° 1 POUR 2013 (BUDGET SUPPLEMENTAIRE)

La présente décision modificative, qui constitue réglementairement un budget supplémentaire, a pour principal objet la reprise des résultats de l'exercice 2012. Il s'agit d'intégrer les résultats constatés à la clôture des comptes 2012 (28,2 M€) et d'inscrire les crédits reportés (38,6 M€ en dépenses et 15,5 M€ en recettes) sur l'exercice 2013.

Cette décision modificative est aussi le premier acte budgétaire permettant d'ajuster à la marge les dépenses et recettes inscrites dans le cadre du BP 2013 (+6,748 M€), soit 0,54 %. Elle traduit dans les faits les engagements pris en faveur du développement économique et de l'emploi, tels que formalisés dans le Plan de Mobilisation pour l'Emploi voté en février 2013. Elle s'inscrit également dans la priorité donnée par la Région à l'aménagement numérique du territoire, dans des délais rapides et selon le principe d'égalité territoriale.

Les crédits ainsi affectés concourent à l'atteinte de "l'Ambition 2020 pour le Très Haut Débit" qui vise à donner à chaque territoire, à chaque entreprise et à chaque habitant les moyens d'une connexion facile et de qualité à l'internet et aux réseaux de télécommunication. Notre territoire régional sera rendu ainsi plus attractif et compétitif par l'appropriation des TIC par les entreprises et par le développement de nouvelles activités. Par une intervention financière accélérée, la Région Centre permet ainsi aux Départements de développer les infrastructures numériques du futur dans le cadre de leurs compétences.

De même, des moyens financiers nouveaux viennent soutenir la formation des jeunes dans les CFA comme dans les écoles et instituts de formation sanitaire et sociale. La mobilisation du levier formation pour assurer le développement économique et l'emploi se trouve ainsi renforcée.

Par ailleurs, dans un contexte économique et social dégradé, la Région accentue ses efforts pour accroître le niveau de qualification des jeunes et augmenter ainsi leurs chances d'insertion sur le marché du travail.

Dans le même temps, ces inscriptions budgétaires répondent aux objectifs du Plan Urgence Santé voté en janvier 2012, en soutenant la réforme du diplôme infirmier et en maintenant l'égalité d'accès à cette formation depuis tous les IFSI.

Ces mobilisations financières sont complétées par la montée en puissance des interventions de la Banque Européenne d'Investissement et de la Banque Publique d'Investissement pour lesquelles la Région est particulièrement mobilisée.

Les nombreuses ouvertures et modifications d'autorisations de programme et d'engagement sont la traduction budgétaire des derniers avenants passés avec les Départements dans le cadre des conventions contractualisées sur la période 2007-2013.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2013

SOMMAIRE

I - Condition générale de l'équilibre

A - Reprise des résultats de l'exercice 2012	2
1. Reports de crédits 2012 sur 2013	
2. Résultats de l'exercice 2012	
3. Affectation du résultat 2012	
B - Equilibre du Budget Supplémentaire 2013	4
C - Répartition des CP et des AP/AE par politique	4

II - Présentation du budget primitif par politique

A - Interventions régionales

Formations Professionnelles	8
Apprentissage	11
Enseignement - Lycées.....	13
Formations sanitaires et sociales	17
Enseignement supérieur.....	20
Culture	23
Sports.....	28
Territoires solidaires	33
Technologies d'Information et de Communication.....	40
Environnement	42
Transports et déplacements	45
Tourisme	49
Economie - Innovation	53
Europe et Coopération décentralisée.....	56

B - Moyens généraux

Moyens généraux de l'administration 61

Moyens généraux financiers 61

Gestion des ressources humaines 62

C - Dispositions diverses

Admissions en non-valeur 64

AP/AE : Modifications de durée d'affectation 69

III- Budget supplémentaire : Décisions

A - Affectation du résultat 2012 : décisions

Résultats de l'exercice 2012..... 72

Affectation du résultat 2012..... 72

B – Approbation du Budget Supplémentaire : décisions

1 Le vote par fonction 74

Approbation des balances au chapitre en crédits de paiement et en AP/AE..... 74

Les AP et AE par fonction 76

2 Le vote de l'Architecture par Politique Régionale 82

3 Dispositions diverses

Admissions en non-valeur 83

AP/AE : Modifications de durée d'affectation 88

**LES CONDITIONS GENERALES
DE L'EQUILIBRE**

A- Reprise des résultats de l'exercice 2012

1 – Reports de crédits 2012 sur 2013

Comme indiqué dans le compte administratif 2012, soumis au vote de notre Assemblée lors de cette même session, il vous est proposé de réintégrer dans les chapitres concernés du budget régional 2013 les restes à réaliser de l'exercice 2012, qui s'élèvent à un total de 38 644 230,50 € en dépenses, et de 15 545 440,00 € en recettes.

La répartition par chapitre est la suivante:

a- Dépenses reportées au titre des interventions régionales:

- 930 (Europe)	883 095,19 €
- 931 (Formation professionnelle/apprentissage)	12 045 033,88 €
- 902 (Enseignement)	5 850,83 €
- 932 (Enseignement)	4 574 313,60 €
- 933 (Culture, Sports et Loisirs)	8 715 321,11 €
- 935 (Aménagement des territoires)	46 462,95 €
- 937 (Environnement)	2 802 101,24 €
- 938 (Transports)	320 143,55 €
- 939 (Actions économique)	5 518 070,90 €

b- Dépenses reportées au titre des moyens des assemblées et des services:

- 900 (Services Généraux)	608 373,91 €
- 930 (Services Généraux)	3 119 171,48 €
- 944 (Frais de fonctionnement groupes d'élus)	6 291,86 €

c- Recettes reportées au titre des moyens généraux:

- 923 (Dette et autres opérations financières)	2 500 000,00 €
- 941 (Autres impôts et taxes)	13 045 440,00 €

2 – Résultats de l'exercice 2012

Le résultat apparaissant au compte administratif, sur lequel porte la décision d'affectation, est le résultat cumulé de la section de fonctionnement constaté à la clôture de l'exercice.

Pour la détermination du résultat à affecter, il n'est pas tenu compte des restes à réaliser.

Le résultat de la section de fonctionnement est constitué par le cumul de l'exercice 2012 (titres émis - mandats émis) et du résultat reporté 2011.

	(A)	(B)	(A)+(B)
Résultat de fonctionnement	Résultat N-1	Résultat de l'exercice (titres moins mandats)	Résultat à affecter
Recettes (réelles + ordre)	566 082,18	1 027 682 919,82	1 028 249 002,00
Dépenses (réelles + ordre)		789 367 597,08	789 367 597,08
Total	566 082,18	238 315 322,74	238 881 404,92

Le solde d'exécution de la section d'investissement est constitué du solde des émissions de titres et de mandats de l'exercice 2012 et du résultat reporté 2011.

	(A)	(B)	
Résultat d'investissement	Résultat N-1	Résultat de l'exercice (titres moins mandats)	résultat de la section d'investissement
Recettes (réelles + ordre)	19 327,25	527 085 599,05	527 104 926,30
Dépenses (réelles + ordre)	229 808 736,24	507 919 729,01	737 728 465,25
Total	-229 789 408,99	19 165 870,04	-210 623 538,95

Le résultat de la section d'investissement est de – 210 623 538,95.

3 – Affectation du résultat 2012

Le résultat à affecter est le résultat de la section de fonctionnement constaté à 238 881 404,92 €.

Il permet de couvrir prioritairement le besoin de financement de la section d'investissement arrêté à -210 623 538,95 €.

Il est proposé d'affecter le solde disponible, soit 28 257 865,97 € au financement de la section de fonctionnement (compte 002: excédent de fonctionnement reporté).

Résultat de fonctionnement à affecter	+ 238 881 404,92 €	
Besoin de financement de la section d'investissement après correction	- 210 623 538,95 €	(compte 1068)
Solde après couverture du besoin de financement de la section d'investissement	28 257 865,97 €	
Excédents de fonctionnement reportés	28 257 865,97 €	(compte 002)

B – Equilibre du BS 2013

Le budget 2013 modifié est équilibré, en dépenses et en recettes, à hauteur de 1 279 462 866,07 €.

Par ailleurs, de nouvelles autorisations de programme sont proposées à hauteur de 1 266 730 € et 2 380 343 € pour les autorisations d'engagement.

Compte tenu des restes à réaliser, le résultat net s'établit donc à 5 159 075,47€.

FONCTIONNEMENT	Lignes budgétaires	BP 2013	Restes à réaliser 2012	BS 2013	Total 2013
Recettes		888 891 530,00	13 045 440,00	1 739 230,10	903 676 200,10
					-
Affectation du résultat 2012	1068			28 257 865,97	28 257 865,97
					-
Dépenses		678 051 730,00	38 030 005,76	4 539 775,00	720 621 510,76
					-
Prélèvement	DF - Chapitre 953	194 049 800,00		472 755,31	194 522 555,31
D-autres virements entre sections	DF - Chapitre 946	160 000 000,00			160 000 000,00
R-autres virements entre sections	RF - Chapitre 946	143 210 000,00			143 210 000,00
					-
Résultat fonctionnement		-	- 24 984 565,76	24 984 565,76	-

INVESTISSEMENT		BP 2013	Restes à réaliser 2012	BS 2013	Total 2013
Recettes		270 878 800,00		- 150 000,00	270 728 800,00
					-
résultat reporté					-
					-
Prélèvement	RI- Chapitre 951	194 049 800,00		472 755,31	194 522 555,31
D-autres virements entre sections	Chapitre 926 + 925	205 210 000,00			205 210 000,00
R-autres virements entre sections	Chapitre 926 + 925	222 000 000,00			222 000 000,00
					-
Emprunt		74 300 000,00	2 500 000,00		76 800 000,00
					-
Dépenses		556 018 600,00	614 224,74	2 208 530,57	558 841 355,31
					-
Résultat investissement		-	1 885 775,26	- 1 885 775,26	-
					-
Résultat Global		-	- 23 098 790,50	23 098 790,50	-

Total recettes		1 234 070 330,00	15 545 440,00	29 847 096,07	1 279 462 866,07
Total dépenses		1 234 070 330,00	38 644 230,50	6 748 305,57	1 279 462 866,07

C – Répartition des CP et des AP/AE par politique

Le tableau ci-après vous présente par politique, les crédits nouveaux ou redéployés, les crédits reportés, en dépense et en recette, les autorisations de programme et les autorisations d'engagement.

Répartition par politique des Dépenses, Recettes et Autorisations pluriannuelles

TOTAL INTERVENTIONS REGIONALES	BP 2010 DEPENSES	Reports DEPENSES	BS 2010 DEPENSES	TOTAL DEPENSES 2010	BP 2010 RECETTES	Reports RECETTES	BS 2010 RECETTES	TOTAL RECETTES 2010	BS 2010 AP et AE
	825 168 200,00	34 905 878,70	4 818 305,57	864 892 384,27	82 450 600,00	0,00	408 059,10	82 858 659,10	3 647 073,00
Total Investissement	305 551 100,00	5 850,83	2 208 530,57	307 765 481,40	33 943 100,00		-150 000,00	33 793 100,00	1 266 730,00
Total Fonctionnement	519 617 100,00	34 900 027,87	2 609 775,00	557 126 902,87	48 507 500,00		558 059,10	49 065 559,10	2 380 343,00
FORMATION PROFESSIONNELLE	78 729 000,00	5 219 367,69	50 000,00	83 998 367,69	1 000 000,00	0,00	65 597,61	1 065 597,61	0,00
Investissement	90 000,00	0,00		90 000,00	0,00			0,00	0,00
Fonctionnement	78 639 000,00	5 219 367,69	50 000,00	83 908 367,69	1 000 000,00		65 597,61	1 065 597,61	0,00
APPRENTISSAGE	109 101 400,00	5 970 841,27	900 000,00	115 972 241,27	23 535 000,00	0,00	0,00	23 535 000,00	0,00
Investissement	9 597 400,00	0,00		9 597 400,00	1 700 000,00			1 700 000,00	0,00
Fonctionnement	99 504 000,00	5 970 841,27	900 000,00	106 374 841,27	21 835 000,00			21 835 000,00	0,00
ENSEIGNEMENT LYCEES	139 278 000,00	3 903 003,43	50 000,00	143 231 003,43	8 562 500,00	0,00	0,00	8 562 500,00	0,00
Investissement	81 000 000,00	5 850,83	-475 000,00	80 530 850,83	365 000,00			365 000,00	0,00
Fonctionnement	58 278 000,00	3 897 152,60	525 000,00	62 700 152,60	8 197 500,00			8 197 500,00	0,00
FORMATIONS SANITAIRES ET SOCIALES	43 532 800,00	854 824,92	1 326 000,00	45 713 624,92	500 000,00	0,00	700 261,49	1 200 261,49	0,00
Investissement	2 803 700,00	0,00		2 803 700,00	0,00			0,00	0,00
Fonctionnement	40 729 100,00	854 824,92	1 326 000,00	42 909 924,92	500 000,00		700 261,49	1 200 261,49	0,00
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR	10 200 000,00	672 646,45	0,00	10 872 646,45	0,00	0,00	0,00	0,00	550 000,00
Investissement	7 290 000,00	0,00	300 000,00	7 590 000,00	0,00			0,00	550 000,00
Fonctionnement	2 910 000,00	672 646,45	-300 000,00	3 282 646,45	0,00			0,00	0,00
RECHERCHE, TECHNOLOGIE ET INNOVATION	27 677 100,00	1 769 117,75	0,00	29 446 217,75	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Investissement	19 016 600,00	0,00		19 016 600,00	0,00			0,00	0,00
Fonctionnement	8 660 500,00	1 769 117,75		10 429 617,75	0,00			0,00	0,00
CULTURE	34 807 800,00	7 459 054,11	-261 239,00	42 005 615,11	2 061 800,00	0,00	0,00	2 061 800,00	-2 943 619,00
Investissement	11 116 600,00	0,00	-517 614,00	10 598 986,00	2 033 500,00			2 033 500,00	-2 943 619,00
Fonctionnement	23 691 200,00	7 459 054,11	256 375,00	31 406 629,11	28 300,00			28 300,00	0,00
SPORTS	9 785 000,00	1 256 267,00	312 400,00	11 353 667,00	1 433 000,00	0,00	0,00	1 433 000,00	155 000,00
Investissement	6 479 600,00	0,00		6 479 600,00	1 433 000,00			1 433 000,00	155 000,00
Fonctionnement	3 305 400,00	1 256 267,00	312 400,00	4 874 067,00	0,00			0,00	0,00
TERRITOIRES SOLIDAIRES	70 755 300,00	31 720,95	3 726 144,57	74 513 165,52	0,00	0,00	0,00	0,00	7 846 359,00
Investissement	65 491 900,00	0,00	3 726 144,57	69 218 044,57	0,00			0,00	7 846 359,00
Fonctionnement	5 263 400,00	31 720,95		5 295 120,95	0,00			0,00	-61 007,00
TECHNOLOGIES D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION	4 790 700,00	14 742,00	-965 000,00	3 840 442,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-5 000 000,00
Investissement	1 290 700,00	0,00	-675 000,00	615 700,00	0,00			0,00	-5 000 000,00
Fonctionnement	3 500 000,00	14 742,00	-290 000,00	3 224 742,00	0,00			0,00	0,00
ENVIRONNEMENT	14 922 600,00	2 802 101,24	0,00	17 724 701,24	18 700,00	0,00	0,00	18 700,00	-514 970,00
Investissement	6 995 400,00	0,00		6 995 400,00	0,00			0,00	-514 970,00
Fonctionnement	7 927 200,00	2 802 101,24		10 729 301,24	18 700,00			18 700,00	0,00
TRANSPORTS ET DEPLACEMENTS	200 992 400,00	320 143,55	0,00	201 312 543,55	4 795 000,00	0,00	0,00	4 795 000,00	-2 444 082,00
Investissement	48 971 500,00	0,00		48 971 500,00	2 643 000,00			2 643 000,00	-1 825 432,00
Fonctionnement	152 020 900,00	320 143,55		152 341 043,55	2 152 000,00			2 152 000,00	-618 650,00
TOURISME	9 340 100,00	267 784,00	0,00	9 607 884,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 929 392,00
Investissement	5 200 700,00	0,00		5 200 700,00	0,00			0,00	1 949 392,00
Fonctionnement	4 139 400,00	267 784,00		4 407 184,00	0,00			0,00	-20 000,00
ECONOMIE INNOVATION	41 915 000,00	3 481 169,15	0,00	45 396 169,15	7 824 600,00	0,00	0,00	7 824 600,00	1 050 000,00
Investissement	22 000 000,00	0,00		22 000 000,00	7 818 600,00			7 818 600,00	1 050 000,00
Fonctionnement	19 915 000,00	3 481 169,15		23 396 169,15	6 000,00			6 000,00	0,00
EUROPE ET COOPERATION DECENTRALISEE	29 341 000,00	883 095,19	-320 000,00	29 904 095,19	32 720 000,00	0,00	-357 800,00	32 362 200,00	3 080 000,00
Investissement	18 207 000,00	0,00	-150 000,00	18 057 000,00	17 950 000,00		-150 000,00	17 800 000,00	0,00
Investissement gestion déléguée des fonds européens	17 950 000,00	0,00	-150 000,00	17 800 000,00	17 950 000,00		-150 000,00	17 800 000,00	0,00
Investissement coopération	257 000,00	0,00		257 000,00	0,00			0,00	0,00
Fonctionnement	11 134 000,00	883 095,19	-170 000,00	11 847 095,19	14 770 000,00		-207 800,00	14 562 200,00	3 080 000,00
Fonctionnement gestion déléguée des fonds européens	9 770 000,00	109 890,58	-170 000,00	9 709 890,58	14 770 000,00		-207 800,00	14 562 200,00	3 080 000,00
Fonctionnement coopération	1 364 000,00	773 204,61		2 137 204,61	0,00			0,00	0,00
TOTAL MOYENS GENERAUX	BP 2010 DEPENSES	Reports DEPENSES	BS 2010 DEPENSES	TOTAL DEPENSES 2010	BP 2010 RECETTES	Reports RECETTES	BS 2010 RECETTES	TOTAL RECETTES 2010	BS 2010 AP et AE
	408 902 130,00	3 738 351,80	1 930 000,00	414 570 481,80	1 151 619 730,00	15 545 440,00	1 181 171,00	1 168 346 341,00	0,00
Total Investissement	250 467 500,00	608 373,91	0,00	251 075 873,91	311 235 700,00	2 500 000,00	0,00	313 735 700,00	0,00
Total Fonctionnement	158 434 630,00	3 129 977,89	1 930 000,00	163 494 607,89	840 384 030,00	13 045 440,00	1 181 171,00	854 610 641,00	0,00
COMMUNICATION	4 600 000,00	1 047 140,80	0,00	5 647 140,80	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Investissement	0,00	0,00		0,00	0,00			0,00	0,00
Fonctionnement	4 600 000,00	1 047 140,80	0,00	5 647 140,80	0,00			0,00	0,00
MOYENS GENERAUX DE L'ADMINISTRATION	16 488 400,00	2 084 017,55	700 000,00	19 272 417,55	81 000,00	0,00	0,00	81 000,00	0,00
Investissement	2 717 500,00	608 373,91		3 325 873,91	0,00			0,00	0,00
Fonctionnement	13 770 900,00	1 475 643,64	700 000,00	15 946 543,64	81 000,00			81 000,00	0,00
MOYENS GENERAUX FINANCIERS	270 923 730,00	0,00	0,00	270 923 730,00	1 148 341 730,00	15 545 440,00	1 026 171,00	1 164 913 341,00	0,00
Investissement	247 750 000,00	0,00		247 750 000,00	311 235 700,00	2 500 000,00		313 735 700,00	0,00
Fonctionnement	23 173 730,00	0,00		23 173 730,00	837 106 030,00	13 045 440,00	1 026 171,00	851 177 641,00	0,00
GESTION DES RESSOURCES HUMAINES	116 890 000,00	607 193,45	1 230 000,00	118 727 193,45	3 197 000,00	0,00	155 000,00	3 352 000,00	0,00
Investissement	0,00	0,00		0,00	0,00			0,00	0,00
Fonctionnement	116 890 000,00	607 193,45	1 230 000,00	118 727 193,45	3 197 000,00		155 000,00	3 352 000,00	0,00
Affectation résultat							28 257 865,97	28 257 865,97	
TOTAL GENERAL AVEC DETTE ET GESTION DELEGUEE DES FONDS EUROPEENS	1 234 070 330,00	38 644 230,50	6 748 305,57	1 279 462 866,07	1 234 070 330,00	15 545 440,00	29 847 096,07	1 279 462 866,07	3 647 073,00
Investissement	556 018 600,00	614 224,74	2 208 530,57	558 841 355,31	345 178 800,00	2 500 000,00	-150 000,00	347 528 800,00	1 266 730,00
Fonctionnement	678 051 730,00	38 030 005,76	4 539 775,00	720 621 510,76	888 891 530,00	13 045 440,00	29 997 096,07	931 934 066,07	2 380 343,00
TOTAL GENERAL HORS DETTE ET FONDS EUROPEENS	1 006 350 330,00	38 534 339,92	7 068 305,57	1 251 952 975,49	1 001 350 330,00	15 545 440,00	30 204 896,07	1 247 100 666,07	567 073,00
Investissement	338 068 600,00	614 224,74	2 358 530,57	541 041 355,31	127 228 800,00	2 500 000,00	0,00	329 728 800,00	1 266 730,00
Fonctionnement	668 281 730,00	37 920 115,18	4 709 775,00	710 911 620,18	874 121 530,00	13 045 440,00	30 204 896,07	917 371 866,07	-699 657,00

**PRESENTATION DETAILLEE
DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE**

A – Interventions régionales

FORMATIONS PROFESSIONNELLES

LES DONNEES FINANCIERES GLOBALES DU BUDGET FORMATIONS PROFESSIONNELLES

CREDITS DE PAIEMENT

TOTAL FORMATIONS PROFESSIONNELLES	DEPENSES		RECETTES	
	BP 2013	BS 2013	BP 2013	BS 2013
Investissement	90 000,00	-	-	-
Fonctionnement	78 639 000,00	50 000,00	1 000 000,00	65 597,61

DETAIL PAR PROGRAMME

Programme : Qualité de formation

- **Tableaux budgétaires**
- *Les crédits de paiement*

		DEPENSES		RECETTES	
		BP 2013	BS 2013	BP 2013	BS 2013
QUALITE DE LA FORMATION	Fonctionnement	391 500,00	-	-	65 597,61

Une recette FSE – hors subvention globale (mesure 4.1.1) – d'un montant de 0,065 M€ a été reçue en début d'année 2013. Cette recette correspond au marché 2010 -1884 (accompagnement des organismes de formation à la modularisation)

Programme : Egalité femmes/hommes, contre les discriminations

- **Tableaux budgétaires**
- *Les crédits de paiement*

		DEPENSES		RECETTES	
		BP 2013	BS 2013	BP 2013	BS 2013
EGALITE HOMMES LUTTE DISCRIMINATIONS	Fonctionnement	-	50 000,00	-	-

Le plan d'actions égalité Femmes / Hommes de la collectivité, adopté en Assemblée Plénière du 17 février 2011 en application de la Charte européenne pour l'égalité entre les femmes et les hommes dans la vie locale, se met en œuvre. Cette ligne budgétaire spécifique doit permettre de financer des actions prioritaires faisant levier pour la mobilisation de l'ensemble de la collectivité sur cet enjeu transversal : outil de communication sur le plan d'actions, supports de sensibilisation à l'égalité et la double mixité, soutien à des associations intervenant en faveur des droits des femmes (CIDFF, AFIDA).

Des propositions concrètes sont formulées par des jeunes et des professionnels pour lutter contre les discriminations (en particulier dans l'accès aux stages et à l'apprentissage), au travers de l'étude-actions coordonnée depuis 2013 par le GIP ALFA CENTRE. Une action spécifique à destination des jeunes et suscitant la mobilisation d'acteurs associatifs locaux sera mise en place pour pérenniser la mobilisation (concours, appel à projets), en attendant que l'Assemblée régionale débattenne des propositions formulées (février 2014).

Dans le cadre de ce nouveau programme il convient d'inscrire au BS 2013 0,050 M€.

APPRENTISSAGE

LES DONNEES FINANCIERES GLOBALES DU BUDGET APPRENTISSAGE

CREDITS DE PAIEMENT

TOTAL APPRENTISSAGE	DEPENSES		RECETTES	
	BP 2013	BS 2013	BP 2013	BS 2013
Investissement	9 597 400,00	-	-	-
Fonctionnement	99 504 000,00	900 000,00	23 535 000,00	-

DETAIL PAR PROGRAMME

Programme : Financement des CFA

- Tableaux budgétaires
 - *Les crédits de paiement*

		DEPENSES		RECETTES	
		BP 2013	BS 2013	BP 2013	BS 2013
FINANCEMENT DES CFA	Investissement	2 045 990,00	-	-	-
	Fonctionnement	62 795 000,00	900 000,00	23 185 000,00	-

Les budgets 2013 présentés par les Centres de Formation d'Apprentis présentent des situations financières dégradées avec des besoins en financement complémentaires de près de 2 M€. Ces difficultés financières auxquelles sont confrontés un nombre important de CFA, 12 en 2013 sur 41, trouvent leur origine dans les dysfonctionnements constatés dans la répartition de la taxe d'apprentissage entre les établissements de formation.

Les dialogues de gestion organisés avec les organismes gestionnaires vont permettre d'analyser précisément la situation des établissements et de définir les mesures correctives à mettre en œuvre notamment en termes de réorganisation du fonctionnement des CFA. Tous les CFA concernés ont déjà engagé des démarches dans ce sens en lien avec la Région. Cependant, les plans de redressement ne permettront de compenser qu'en partie les situations déficitaires constatées. Aussi, il apparaît nécessaire d'augmenter la participation financière de la Région de **0,900 M€**, afin de permettre aux CFA d'assurer leur mission de formation auprès des jeunes dans de bonnes conditions.

L'effort financier supplémentaire de la Région sera financé par l'augmentation de la recette de la Contribution au Développement de l'Apprentissage dont le montant devrait être supérieur de 1 M€ à la prévision du budget 2013.

Concernant plus particulièrement la problématique de la taxe d'apprentissage, les multiples alertes lancées par les Régions, qui jusqu'à maintenant n'avaient pas été entendues, ont enfin trouvé un écho auprès du nouveau gouvernement. Un projet de loi visant à réformer en profondeur le fonctionnement de la taxe d'apprentissage est en cours d'élaboration. Les Régions, par la voix de l'Association des Régions de France, ont présenté des propositions concrètes visant à augmenter de façon significative la part de la taxe d'apprentissage affectée aux CFA et à mieux répartir cette taxe grâce au rôle de régulation qui serait donné en la matière aux Régions. Le vote de la loi est attendu pour la fin de l'année 2013 avec des premières mesures dès 2014 et une mise en œuvre complète en 2015.

ENSEIGNEMENT - LYCEES

DONNEES FINANCIERES GLOBALES DU BUDGET ENSEIGNEMENT LYCEES

CREDITS DE PAIEMENT

TOTAL ENSEIGNEMENT LYCEES	DEPENSES		RECETTES	
	BP 2013	BS 2013	BP 2013	BS 2013
Investissement	81 000 000,00	-475 000,00	365 000,00	-
Fonctionnement	58 278 000,00	525 000,00	8 197 500,00	-

DETAIL PAR PROGRAMME

Programme : Construction, aménagement, réhabilitation, équipement

- **Tableaux budgétaires**

- Les autorisations de programme ou d'engagement créées

n° Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant initial	Ajustement BS 2013
AP	2012	0014	31/12/2013	EXTENSIONS RESTRUCTURATIONS	26 860 000,00	-2 600 000,00
AP	2012	1214	31/12/2013	GROSSES REPARATIONS, GROS ENTRETIENS	10 435 000,00	2 600 000,00
AP	2012	1955	31/12/2013	EFFICACITE ENERGETIQUE POUR 5 LYCEES PAR AN	15 500 000,00	-4 500 000,00
AP	2008	0014	31/12/2013	EXTENSIONS ET RESTRUCTURATIONS	64 970 000,00	2 500 000,00
AP	2009	0014	31/12/2013	EXTENSIONS RESTRUCTURATIONS	42 195 000,00	2 000 000,00

Au BP 2013 a été inscrit un abondement de 2,6 M€ pour l'opération « restructuration de l'internat et du pôle scientifique » du lycée Choiseul de Tours en AP 0014 « extensions et restructurations ». Celui-ci aurait dû être inscrit sur l'AP 1214 « Grosses réparations et gros entretien ».

Une diminution de l'AP 2012 0014 et une augmentation de l'AP 2012-1214 sont donc sollicitées.

- Le montant de l'AP 2012-0014 passe de 26,860 M€ à 24,260 M€.
- Le montant de l'AP 2012-1214 passe de 10,435 M€ à 13,035 M€.

La Région conduit actuellement deux programmes de restructurations importants pour les lycées professionnels Château Blanc de Montargis et Branly de Dreux.

Aux programmes initiaux de ces 2 opérations ont été ajoutées en 2012 des exigences nouvelles pour répondre aux objectifs régionaux définis à partir de 2010 dans le cadre du programme sur l'efficacité énergétique des lycées et du plan climat énergie territorial. Ce sont donc 2 M€ (AP 2012-1955, 88 861 pour le lycée de Château Blanc) et 2,5 M€ (AP 2012-1955, 92 530 pour le lycée Edouard Branly) qui ont été votés sur les 15 M€ annuels dédiés à l'efficacité énergétique. Depuis lors, il a été décidé que ces deux opérations seront conduites en entreprise générale pour des raisons de performance de l'achat et de conduite des chantiers. Pour des raisons techniques d'engagement des marchés et de liquidation, il est souhaitable de disposer d'une seule opération financière pour chaque opération et donc, suite aux désaffectations présentées en CPR de juin 2013, il est proposé de minorer l'AP 2012-1955 de 4,5 M€ et d'abonder par transfert l'AP 2008-0014 de 2,5 M€ et l'AP 2009-0014 de 2 M€.

- Le montant de l'AP 2008-0014 passe de 64,970 M€ à 67,470 M€
- Le montant de l'AP 2009-0014 passe de 42,195 M€ à 44,195 M€.

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP 2013	BS 2013	BP 2013	BS 2013
CONSTRUCTION, AMENAGEMENT, REHABILITATION	Investissement	81 000 000,00	-475 000,00	365 000,00	-
	Fonctionnement	7 262 000,00	250 000,00	20 000,00	-

Investissement

Il est proposé une diminution de 0,475 M€ des CP d'investissement afin d'augmenter les CP de fonctionnement pour des dépenses qui étaient jusqu'à ce jour imputées en investissement mais qui doivent être payées en fonctionnement.

Fonctionnement

Il est proposé de créer une ligne « déménagement et prestations associées » d'un montant de 0,250 M€. Ces dépenses étaient jusqu'à ce jour imputées en investissement mais les crédits doivent être pris sur du fonctionnement.

Programme : Fonctionnement des établissements du second degré

- **Tableaux budgétaires**

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP 2013	BS 2013	BP 2013	BS 2013
FONCTIONNEMENT DES ETABLISSEMENTS DU SECOND DEGRE	Fonctionnement	44 477 000,00	225 000,00	8 084 500,00	-

Il est proposé d'augmenter la ligne « prestations de services divers » (opération 28) de 0,225 M€ pour payer l'indemnité Chomette-Lupi. Cette décision a été prise en CPR de janvier 2013 suite au contentieux sur une rémunération complémentaire qui opposa la Région au groupement Chomette-Lupi pour la réalisation de la restructuration du lycée Laloux. L'arbitrage a été rendu suite à l'avis donné par le Comité consultatif interrégional de règlement amiable des différends ou litiges relatifs aux marchés publics (CCIRA).

Programme : Prévention santé dans les lycées

- **Tableaux budgétaires**

- *Les crédits de paiement*

		DEPENSES		RECETTES	
		BP 2013	BS 2013	BP 2013	BS 2013
PREVENTION SANTE DANS LES LYCEES	Fonctionnement	450 000,00	50 000,00	-	-

Un abondement de 0,050 M€ sur le programme 1954 « prévention santé dans les lycées » est sollicité pour la mise en œuvre du volet contraception.

Le 30 Septembre 2011, le dispositif « la prévention de la santé en action » était voté en Assemblée plénière. Depuis, l'ensemble des volets de cette politique santé auprès des jeunes lycéens et apprentis a été mis en œuvre, excepté celui permettant de faciliter l'accès des jeunes à la contraception.

En dernière phase du développement de cet axe politique et après étude des différentes possibilités, il est donc proposé de doter les lycées d'un budget dédié à la « réduction des risques en matière de vie sexuelle et affective » pour permettre à l'établissement, de procéder à l'achat des moyens identifiés comme les plus nécessaires pour répondre à cet objectif.

Cette dotation permettrait au lycée de constituer une sorte de « valisette » composée par exemple de l'achat de préservatifs, tests de grossesse, de différents moyens de contraception, y compris de contraception d'urgence, ...

Ces moyens seraient délivrés par les infirmières lors d'un entretien mené dans le cadre de leur activité, dans les établissements avec postes d'infirmier. Dans les établissements sans personnel de santé, la contribution portera sur l'achat de préservatifs ou de tests de grossesse ; une information sera faite sur les structures ressources proches de l'établissement.

**FORMATIONS SANITAIRES
ET SOCIALES**

LES DONNEES FINANCIERES GLOBALES DU BUDGET FORMATIONS SANITAIRES ET SOCIALES

CREDITS DE PAIEMENT

TOTAL FORMATIONS SANITAIRES ET SOCIALES	DEPENSES		RECETTES	
	BP 2013	BS 2013	BP 2013	BS 2013
Investissement	2 803 700,00	-	-	-
Fonctionnement	40 729 100,00	1 326 000,00	500 000,00	700 261,49

DETAIL PAR PROGRAMME

Programme : Financement des écoles et instituts de formation sanitaire et sociale

- Tableaux budgétaires

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP 2013	BS 2013	BP 2013	BS 2013
FINANCEMENT DES ECOLES ET INSTITUT DE FORMATIONS	Fonctionnement	31 369 390,00	1 326 000,00	500 000,00	-

L'analyse des budgets 2013 des écoles et instituts de formation fait ressortir un besoin en financement complémentaire de **1,326 M€** soit un besoin global en financement de 32,695 M€. Ces crédits intègrent notamment un accompagnement partiel de l'évolution de la masse salariale des écoles (GVT), les derniers impacts de la réforme du diplôme d'infirmier (intégration dans le cursus LMD) avec plus particulièrement la convention de formation conclue entre la Région, l'Université de Tours et les Instituts de Formation en Soins Infirmiers (IFSI) et le fonctionnement de la plateforme de formation à distance LEARNEOS mise à disposition des IFSI. Cet outil permet de maintenir l'égalité d'accès depuis tous les IFSI de la région à la formation d'infirmier et de mutualiser les enseignements entre les instituts.

Programme : Aides financières attribuées aux élèves étudiants

- Tableaux budgétaires

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP 2013	BS 2013	BP 2013	BS 2013
AIDES FINANCIERES ATTRIBUEES AUX ELEVES ETUDIANTS	Fonctionnement	9 359 710,00	-	-	700 261,49

La réédition des comptes relative au précédent marché 2007-2010 de gestion des bourses fait ressortir une somme de **0.700 M€** de crédits non utilisés par le gestionnaire. Il convient d'inscrire cette somme en recette sur le budget régional.

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

DONNEES FINANCIERES GLOBALES DU BUDGET ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET/OU D'ENGAGEMENT CREEES OU MODIFIEES AU BS:

	CREATIONS	MODIFICATIONS
Autorisations de programme	300 000	250 000
Autorisations d'engagement		

CREDITS DE PAIEMENT

TOTAL ENSEIGNEMENT SUPERIEUR	DEPENSES		RECETTES	
	BP 2013	BS 2013	BP 2013	BS 2013
Investissement	7 290 000,00	300 000,00	-	-
Fonctionnement	2 910 000,00	-300 000,00	-	-

DETAIL PAR PROGRAMME

Programme : TIC et Enseignement supérieur

- **Tableaux budgétaires**

- *Les autorisations de programme ou d'engagement créées*

n° Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant initial	Ajustement BS 2013
AP	2013	411608	31/12/2013	CG 41 - INSA	-	170 000,00
AP	2013	1608	31/12/2013	INSA	-	130 000,00
AP	2013	0460	31/12/2013	UNIVERSITE NUMERIQUE	250 000,00	250 000,00

- *Les crédits de paiement*

TIC ET ENSEIGNEMENT SUPERIEUR		DEPENSES		RECETTES	
		BP 2013	BS 2013	BP 2013	BS 2013
	Investissement	2 450 000,00	300 000,00	-	-
	Fonctionnement	580 000,00	-300 000,00	-	-

La Région s'est engagée à soutenir le programme de mise en convergence de l'Ecole Nationale Supérieure d'Ingénieur de Bourges (ENSIB) et l'Ecole Nationale d'Ingénieur du val de Loire de Blois (ENIVL) qui fusionneront au 1^{er} janvier 2014 pour devenir le 6^{ème} INSA de France. Le soutien financier de la Région portera sur le développement et le rapprochement des outils numériques et de communication des deux écoles.

La demande de l'INSA étant parvenue après la finalisation du BP, il convient de régulariser comptablement la subvention accordée, à savoir :

- L'ouverture d'une AP « CG 41- INSA » à hauteur de 0,170 M€, conformément à l'avenant voté avec le Département du Loir et Cher
- L'ouverture d'une AP « INSA », à hauteur de 0,130 M€

Il est également proposé d'abonder l'AP 2013-0460 « université numérique » à hauteur de 0,250 M€ pour répondre aux projets à venir (acquisition de matériels et de logiciels mutualisés, déploiement d'outils et de fonctionnalités au bénéfice des étudiants, comme les environnements numériques de travail et les cartes multi-services, etc.).

Les crédits de paiement affectés à l'INSA à hauteur de 0,300 M€, ayant été inscrits en fonctionnement au BP, il convient de les réaffecter en section d'investissement.

CULTURE

DONNEES FINANCIERES GLOBALES DU BUDGET CULTURE

AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET/OU D'ENGAGEMENT CREEES OU MODIFIEES AU BS:

	CREATIONS	MODIFICATIONS
Autorisations de programme	41 806	-2 985 425
Autorisations d'engagement		

CREDITS DE PAIEMENT

TOTAL CULTURE	DEPENSES		RECETTES	
	BP 2013	BS 2013	BP 2013	BS 2013
Investissement	11 116 600,00	-517 614,00	2 033 500,00	-
Fonctionnement	23 691 200,00	256 375,00	28 300,00	-

DETAIL PAR PROGRAMME

Programme : Développement du domaine de Chaumont sur Loire

- **Tableaux budgétaires**

- *Les crédits de paiement*

		DEPENSES		RECETTES	
		BP 2013	BS 2013	BP 2013	BS 2013
DEVELOPPEMENT DU DOMAINE DE CHAUMONT SUR LOIRE	Investissement	2 775 310,00	-	1 234 700,00	-
	Fonctionnement	2 017 000,00	65 000,00	-	-

Jusqu'en 2011, le Département de Loir-et-Cher accordait une subvention de 0,152 M€ à l'Etablissement public de coopération culturelle de Chaumont sur Loire. En 2012, cette subvention avait été supprimée, et avait en partie justifié l'octroi d'une subvention complémentaire à l'EPCC de 0,080 M€. En 2013, le Département a décidé d'accorder une aide de 0,015 M€. Afin de permettre à l'établissement de faire face à cette importante modification de la structuration de ses ressources, il est proposé eu égard au développement du domaine d'accorder une subvention complémentaire de 0,065 M€ pour compenser partiellement cette baisse de dotation et accompagner l'EPCC dans l'adaptation de son exploitation.

Programme : Mise en valeur du patrimoine

- **Tableaux budgétaires**

- *Les autorisations de programme et d'engagement créées ou modifiées*

n° Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant initial	Ajustement BS 2013
AP	2010	7115	31/12/2013	GP - MAISON DE LA CULTURE DE BOURGES CPER 2007-2013 (ART 5.2)	2 000 000,00	-50 000,00
AP	2009	7109	31/12/2013	GP - ABBAYE DE NOIRLAC CPER 2007-2013 (art. 5.2)	1 580 000,00	22 076,00

Dans le cadre du suivi des opérations liées aux travaux de l'Abbaye de Noirlac, il est nécessaire de modifier la répartition des financements inscrits au Contrat de projet Etat-Région 2007-2013 et dans la convention Région / Département 2007-2013.

Afin de pouvoir attribuer une subvention pour la réalisation de travaux de réaménagement du bâtiment d'accueil du public et de séminaires, il est proposé d'abonder l'AP 2009-7109 « GP – Abbaye de Noirlac » de 0,022 M€.

Par ailleurs, comme suite à l'arrêt de l'opération de construction de la maison de la Culture de Bourges et à la délibération du 7 juin 2012 qui a désaffecté le montant du solde de la subvention qui ne sera jamais versé à la Ville de Bourges, il est proposé de transférer 0,050 M€ de l'AP 2010-7115 « GP – Maison de la Culture de Bourges » vers l'AP 2013-0117 « FRAC - Acquisitions » en raison des dépenses complémentaires qui sont présentées dans le programme d'action « FRAC ».

Programme : Diffusion cinématographique et éducation à l'image

- **Tableaux budgétaires**

- *Les crédits de paiement*

		DEPENSES		RECETTES	
		BP 2013	BS 2013	BP 2013	BS 2013
DIFFUSION CINEMATOGRAPHIQUE ET EDUCATION A L'IMAGE	Fonctionnement	1 120 000,00	120 000,00	-	-

Par délibération CPR n° 13.04.24.66 du 12 avril dernier, un contrat d'objectif et de moyens a été adopté entre la Région Centre et l'Etablissement public de coopération culturelle d'Issoudun pour les années 2013 à 2016. Ce contrat met en œuvre les activités de la chaîne BIP TV durant cette période. Au titre la 1^{ère} année de celui-ci, une subvention de 0.120 M€ a été accordée à l'EPCC.

Il convient en conséquence, d'abonder de 0.120 M€ la dotation budgétaire de la ligne « soutien aux télévisions locales ».

Programme : Développement territorial de la culture

- **Tableaux budgétaires**

- *Les autorisations de programme et d'engagement créées ou modifiées*

n° Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant initial	Ajustement BS 2013
AP	2008	18001	31/12/2013	CG 18 - CENTRE CULTUREL DE RENCONTRES DE NOIRLAC	1 331 440,00	209 740,00
AP	2008	28001	31/12/2013	CG 28 : VALORISATION DU PARC ET DU CHÂTEAU DE LA FERTE VIDAME	1 750 000,00	-1 575 000,00
AP	2008	37002	31/12/2013	CG 37 : VALORISATION DE LA DEMEURE DE RONSARD AU PRIEURE DE ST-COSME	181 845,00	292 674,00
AP	2008	37006	31/12/2013	CG 37 : MUSEE DE L'HOTEL GOUIN DE TOURS	1 183 333,00	-765 333,00
AP	2010	37008	31/12/2013	CG 37 : JARDINS DES CHATEAUX ET MUSEES	1 672 240,00	-1 469 582,00
AP	2013	37027	31/12/2013	CG 37 : FORTERESSE DE LOCHES	-	41 806,00

- *Les crédits de paiement*

		DEPENSES		RECETTES	
		BP 2013	BS 2013	BP 2013	BS 2013
DEVELOPPEMENT TERRITORIAL DE LA CULTURE	Investissement	2 398 885,00	-517 614,00	-	-
	Fonctionnement	4 786 650,00	71 375,00	-	-

- **En investissement :**

Avenants aux conventions départementales 2007-2013

Dans le cadre des avenants aux conventions départementales 2007-2013, il convient de procéder aux ajustements des crédits liés aux opérations inscrites dans chacun des avenants que ce soit en autorisations de programme ou en crédits de paiement.

AP 2008.18001 « CG 18 - Centre culturel de Noirlac »	+	0.210 M€
AP 2008.28001 « CG 28 – Parc et château de La Ferté Vidame »	-	1.575 M€
AP 2008.37002 « CG 37 – Prieuré de Saint-Cosme »	+	0.293 M€
AP 2008.37006 « CG 37 – Musée Gouin »	-	0.765 M€
AP 2010.37008 « CG 37 – Jardins de Touraine »	-	1.470 M€
AP 2013. 37027 « CG 37 – Forteresse de Loches »	+	0.042 M€

En parallèle de cette création et de ces modifications d'autorisations de programme, il convient d'ajuster les crédits de paiement y afférents en les diminuant de 0,518 M€.

- **En fonctionnement :**

Développement territorial de la Culture :

Il est proposé d'augmenter de 110 000 euros les crédits de paiement de fonctionnement pour les opérations d'animation culturelle locale, le montant total des crédits de cette ligne atteignant le niveau des engagements votés en 2012 à ce titre.

Opération 18000 « Contrats culturels de territoire »	-	0,059 M€
Opération 28002 « CG 28 – 330 ^{ème} anniversaire du mariage de Louis XIV avec Mme de Maintenon »	+	0,100 M€
Opération 37000 « Saison musicale de Saint-Cosme »	-	0,080 M€.

Programme : FRAC

- **Tableaux budgétaires**

- *Les autorisations de programme et d'engagement créées ou modifiées*

n° Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant initial	Ajustement BS 2013
AP	2008	7118	31/12/2013	GP - FRAC RESERVES CPER 2007-2013 (ART. 5.2)	1 712 326,66	-138 900,00
AP	2007	7117	31/12/2013	GP - FRAC CONSTRUCTION CPER 2007-2013 (ART. 5.2)	12 961 210,90	438 900,00
AP	2013	0717	31/12/2013	FRAC ACQUISITION D'ŒUVRES	80 000,00	50 000,00

Dans le cadre du transfert du FRAC centre sur le site des subsistances militaires d'Orléans, la Région Centre a confié à un mandataire, Icade, la conduite de ce projet. Ce mandat d'un montant total de 14,245 M€ est aujourd'hui totalement affecté.

Compte tenu de la nécessité de réaliser des travaux complémentaires liés à des aléas (infiltrations d'eau, cavité), et à la programmation d'éléments complémentaires qui visent à améliorer l'accueil des visiteurs sur le site (création d'un espace de restauration), il est proposé

- d'abonder l'AP 2007-7117, dédiée à la réalisation de ce projet, d'un montant de 0,300 M€ et de transférer sur cette même AP un crédit de 0,139 M€ en provenance de l'AP 2008-7118 « réserves (opération terminée).
- de transférer 0,050 M€ de l'AP 2010-7115 « maison de la culture de Bourges » (opération arrêtée) vers l'AP 2013-0717 « FRAC Acquisition ».

SPORTS

DONNEES FINANCIERES GLOBALES DU BUDGET SPORTS ET JEUNESSE

AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET/OU D'ENGAGEMENT CREEES OU MODIFIEES AU BS :

	CREATIONS	MODIFICATIONS
Autorisations de programme	2 155 000	- 2 000 000
Autorisations d'engagement		

CREDITS DE PAIEMENT

TOTAL SPORTS ET JEUNESSE	DEPENSES		RECETTES	
	BP 2013	BS 2013	BP 2013	BS 2013
Investissement	6 479 600,00	-	1 433 000,00	-
Fonctionnement	3 305 400,00	312 400,00	-	-

DETAIL PAR PROGRAMME

Programme : Soutien au sport de haut niveau et à son accès

- **Tableaux budgétaires**

- *Les autorisations de programme et d'engagement créées ou modifiées*

n° Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant initial	Ajustement BS 2013
AP	2013	0487	31/12/2013	AIDE A L'EQUITATION DES CLUBS ELITES	100 000,00	-100 000,00

- *Les crédits de paiement*

		DEPENSES		RECETTES	
		BP 2013	BS 2013	BP 2013	BS 2013
SOUTIEN AUX SPORTS DE HAUT NIVEAU ET A SON ACCES	Investissement	100 000,00	-	-	-
	Fonctionnement	1 522 900,00	262 400,00	-	-

Autorisations de programme :

Considérant le statut juridique des tiers qui bénéficieront en 2013 d'une subvention régionale au titre de l'aide à l'équipement des clubs, il est proposé de transférer 0,100 M€ de l'AP 2013-0487 « aide à l'équipement des clubs Elite » au profit de l'AP 2013-0458 « aide à l'équipement des clubs ».

Crédits de paiement :

Au vu du nombre important de clubs de haut niveau éligibles au dispositif de partenariat avec « les grands clubs » en 2013, il vous est proposé d'allouer 0,056 M€ supplémentaires pour ce dispositif. Cet abondement permettra de prendre en considération 44 clubs pour la saison 2012/2013 à hauteur de 1,044 M€.

De plus, au titre du partenariat avec les grands clubs sportifs, 0,206 M€ sont inscrits pour permettre de mettre en œuvre les marchés de prestations de service pour 6 structures, clubs professionnels. Ces prestations concerneront la saison 2013/2014 et permettront, comme l'impose la législation une antériorité du financement à l'action.

Programme : Soutien au développement et à la structuration des pratiques sportives fédérales

- **Tableaux budgétaires**

- *Les autorisations de programme et d'engagement créées ou modifiées*

n° Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant initial	Ajustement BS 2013
AP	2013	0458	31/12/2013	AIDE A L'EQUIPEMENT DES CLUBS	1 100 000,00	100 000,00

Comme indiqué dans le programme d'action précédent, les transferts de crédits ci-dessous sont proposés :

- 0,100 M€ sont transférés entre l'AP 2013-0487 « aide à l'équipement des clubs élites » et l'AP 2013-0458 « aide à l'équipement des clubs ».

Programme : Financement d'installations sportives

- **Tableaux budgétaires**

- *Les autorisations de programme et d'engagement créées ou modifiées*

n° Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant initial	Ajustement BS 2013
AP	2013	1127	31/12/2013	COMMUNAUTE DE COMMUNES DE BLOIS: CONSTRUCTION D'UNE SALLE DE SPORT	3 000 000,00	-2 000 000,00
AP	2013	1129	31/12/2016	FEDERATION FRANCAISE D'EQUITATION: EXTENSION DU PARC EQUESTRE FEDERAL DE LAMOTTE BEUVRON	-	1 500 000,00
AP	2013	1122	31/12/2015	CREPS: AMENAGEMENT D'UNE PISTE DE BMX	-	200 000,00
AP	2013	1142	31/12/2013	CREPS: RACCORDEMENT RESEAU DE CHALEUR EFFICACITE ENERGETIQUE	-	455 000,00

- *Les crédits de paiement*

		DEPENSES		RECETTES	
		BP 2013	BS 2013	BP 2013	BS 2013
FINANCEMENT D'INSTALLATIONS SPORTIVES	Investissement	5 232 400,00	-	1 433 000,00	-
	Fonctionnement	15 800,00	50 000,00	-	-

Autorisations de programme

- Pour le projet d'équipement de la salle de sport du jeu de Paume à Blois, la répartition des crédits régionaux entre le contrat d'agglomération/pays, le contrat régional de solidarité territoriale et la politique des sports a fixé à 1 M€ le montant de la subvention à accorder au titre de cette dernière politique.

En conséquence, il est nécessaire de réduire de 2 M€ le montant l'AP 2013-1127 ouverte au Budget primitif 2013 et dédiée à cette opération.

- Par ailleurs, afin de soutenir le projet d'extension et de développement du parc fédéral équestre de Lamotte-Beuvron, il est proposé d'ouvrir une AP d'un montant de 1,5 M€. Le budget de cette opération qui concerne notamment la réalisation d'infrastructures de capacité internationale aux normes FEI, s'élèvera à 18,072 M€ TTC. L'Etat, la Région, le Département de Loir-et-Cher et le Fonds Eperon participeront à la réalisation de ce projet à hauteur de 34 % des dépenses TTC.
- Les deux pôles France BMX aujourd'hui implantés sur le territoire national (Aix en Provence et Bourges) ont été créés en 2004, année de l'inauguration du CREPS Centre. Au moment de l'élaboration du programme du CREPS, les buttes de départ des pistes de BMX devaient culminer à une hauteur de quatre mètres. C'est en 2004 que le Comité International Olympique (CIO) a annoncé que le BMX entrerait aux JO de 2008. Face à l'évolution de la discipline, et à un souhait d'harmoniser les buttes au niveau international avec des structures identiques, l'Union Cycliste Internationale (UCI) a créé une norme fixant la hauteur à huit mètres. Le pôle Elite implanté à Aix a très rapidement été mis aux normes. Si la butte actuelle du CREPS du Centre reste un excellent outil d'apprentissage et sera conservée, elle ne répond plus aux besoins des athlètes élites qui évoluent en championnats d'Europe, du monde, coupe du monde (12 athlètes), et 2 voire 3 qui se préparent pour les JO de Rio. Dans ces conditions et afin de se conformer à la réglementation et apporter les conditions d'entraînement nécessaires, il est proposé d'ouvrir une AP de 0,200 M€. Les travaux pourraient être achevés au cours de l'été 2013.

Enfin, également au titre du CREPS, la Région souhaite engager une opération d'amélioration portant sur l'efficacité énergétique du site. Il s'agit de réaliser des travaux de raccordement au réseau de l'agglomération de Bourges pour un coût TTC de 0,455 M€. Dans ce cadre, il est proposé d'ouvrir une AP de ce montant. Cette dépense sera partiellement compensée par une recette de l'ADEME en 2014, d'un montant de 0,249 M€ au titre du Fond Chaleur. Cette opération évitera le rejet de 404 t de CO₂/an et permettra l'utilisation d'énergies renouvelables, la préservation des ressources naturelles, la réduction des nuisances et des pollutions et la valorisation des ressources locales. Elle s'inscrit dans la grille du développement durable telle que définie dans le rapport Brundtland « un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs ».

Crédits de paiement

En fonctionnement, un crédit de 0,050 M€ est inscrit au titre du programme d'ouverture du vélodrome à Bourges, qui se déroulera en plusieurs temps.

Tout d'abord un lancement sportif les 13, 14 et 15 septembre 2013 avec l'organisation du trophée « Fénioux », coupe de France Cadet et Junior. Les futurs champions français viendront s'affronter sur la nouvelle piste du Vélodrome. Le Vélodrome sera ouvert à un large public pour des visites et pour assister aux épreuves.

La fin d'après-midi du 13 septembre 2013 sera l'occasion de l'inauguration officielle, et le dimanche 15 septembre après-midi permettra l'organisation de portes ouvertes du CREPS et du vélodrome avec la mise en place d'ateliers interactifs particulièrement dédiés à un public jeune.

Cette première organisation sportive en appellera d'autres qui contribueront, tout au long de la saison sportive, à positionner ce nouvel équipement dans le calendrier national et international. En offrant également, par son aire centrale, de nouvelles possibilités, des

manifestations d'autres disciplines y seront initiées (matches de handball et de volley de haut niveau, manche du perche élite tour (saut à la perche...)).

Au cours du premier trimestre de l'année scolaire sera organisée une journée en direction de la communauté éducative. Elle permettra la promotion de l'établissement Centre de Ressource d'Expertise et de Performance Sportive et de son nouvel équipement, le vélodrome, en direction d'un public potentiellement utilisateur de ses infrastructures. Elle s'organisera autour de thématiques de réflexions autour de la pratique de l'Education Physique et Sportive.

TERRITOIRES SOLIDAIRES

LES DONNEES FINANCIERES GLOBALES DU BUDGET TERRITOIRES SOLIDAIRES

AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET/OU D'ENGAGEMENT CREEES OU MODIFIEES AU BS :

	CREATIONS	MODIFICATIONS
Autorisations de programme	9 457 721	-1 611 362
Autorisations d'engagement	7 500	-68 507

CREDITS DE PAIEMENT

TOTAL TERRITOIRES SOLIDAIRES	DEPENSES		RECETTES	
	BP 2013	BS 2013	BP 2013	BS 2013
Investissement	65 491 900,00	3 726 144,57	-	-
Fonctionnement	5 263 400,00	-	-	-

DETAIL PAR PROGRAMME

Programme : Contrats régionaux d'agglomération

- **Tableaux budgétaires**

- *Les autorisations de programme et d'engagement créées ou modifiées*

n° Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant initial	Ajustement BS 2013
AP	2012	1705	31/12/2017	CR AGGLO CHARTRES 3G	17 480 000,00	120 000,00

Compte-tenu du dernier élargissement du périmètre de Chartres Métropole aux communes de Ver-les-Chartres, Mignièrès, Fresnay-le-Comte, Dammarie et La Bourdinière Saint Loup, il est nécessaire de porter l'enveloppe du Contrat d'Agglomération à 17, 6M€, soit un abondement de 0,120 M€.

Programme : Contrats régionaux de pays

- **Tableaux budgétaires**

- *Les autorisations de programme et d'engagement créées ou modifiées*

n° Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant initial	Ajustement BS 2013
AP	2008	1829	31/12/2015	CRP GATINAIS 3G	6 130 000,00	-120 000,00
AP	2008	1830	31/12/2014	CRP CHARTRAIN 3G	10 320 000,00	-1 260 000,00
AP	2008	1831	31/12/2015	CRP BEAUCE 3G	3 690 000,00	-110 000,00
AP	2011	1842	31/12/2016	CPR PERCHE 3G	5 700 000,00	-60 000,00
AP	2011	1844	31/12/2016	CPR LOIRE VAL D AUBOIS 3G	4 850 000,00	-20 000,00
AP	2012	1870	31/12/2017	CRP BEAUCE VAL DE LOIRE 3G	4 060 000,00	-1 417 000,00
AP	2012	1874	31/12/2017	CRP FORET D'ORLEANS 3G	5 260 000,00	-40 000,00
AP	2012	1875	31/12/2017	CRP LOIRE BEAUCE 3G	5 610 000,00	-220 000,00
AP	2013	1715	31/12/2016	ENVELOPPE ADDITIONNELLE ARGENTON-SUR-CREUSE	-	162 000,00
AP	2013	1716	31/12/2017	ENVELOPPE ADDITIONNELLE ROMORANTIN-LANTHENAY	-	560 000,00
AP	2013	1717	31/12/2016	ENVELOPPE ADDITIONNELLE DE LA CHATRE	-	144 000,00
AP	2013	1719	31/12/2016	ENVELOPPE ADDITIONNELLE DE LA FERTE-SAINT-AUBIN	-	222 000,00
AP	2013	1929	31/12/2018	ENVELOPPE ADDITIONNELLE VIERZON	1 872 000,00	-59 000,00
AP	2013	1933	31/12/2018	ENVELOPPE ADDITIONNELLE BEAUGENCY	486 000,00	4 000,00
AP	2013	1943	31/12/2018	ENVELOPPE ADDITIONNELLE AMBOISE	800 000,00	-7 000,00

Contrats de Pays (3G)

Il est proposé d'ajuster à la baisse (- 3,247 M€) les enveloppes des Contrats de Pays de 3^{ème} génération, afin de les ramener au montant réel des Contrats signés, les ajustements les plus conséquents concernant des pays dont le périmètre de contractualisation a été significativement réduit (Beauce Val de Loire et Chartrain) suite à l'élargissement des Communautés d'agglomérations de Blois et de Chartres.

Enveloppes additionnelles pôles de centralité et pôles d'animation

Par anticipation sur la politique des Contrats Régionaux de Solidarité Territoriale, les enveloppes additionnelles dédiées à la mise en œuvre des programmes d'actions portés par les pôles de centralité et pôles d'animation sont adjoints aux Contrats de Pays de 3^{ème} génération, soit en totalité, soit au prorata temporis lors du bilan d'étape.

Il est nécessaire, d'une part d'ajuster les enveloppes additionnelles réservées aux villes de Beaugency (+ 0,004 M€), d'Amboise (- 0,007 M€) et de Vierzon (- 0,059 M€), d'autre part de créer les enveloppes additionnelles (à hauteur de 50%) des Villes de Romorantin (0,560 M€), de La Ferté Saint Aubin (0,222 M€), d'Argenton-sur-Creuse (0,162 M€), et de La Châtre (0,144 M€), dans la perspective de la négociation des bilans à mi-parcours des Contrats de Pays correspondant.

Il est proposé de transférer 0,699 M€ de l'AP 2013-1927 Ville Moyenne Montlouis vers une nouvelle AP 2013-1948 Enveloppe additionnelle Montlouis et de clôturer cette dernière.

Programme : Contrats Régionaux de Solidarité Territoriale

- **Tableaux budgétaires**

- *Les autorisations de programme et d'engagement créées ou modifiées*

n° Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant initial	Ajustement BS 2013
AP	2013	1712	31/12/2018	CRST MONTARGIS	8 850 000,00	-60 000,00
AP	2013	1713	31/12/2018	CRST TOURS	41 520 000,00	4 620 000,00
AP	2013	1868	31/12/2018	CRST GRANDE SOLOGNE 3G	5 869 000,00	-324 000,00

Il est nécessaire d'abonder de 4,620 M€ l'enveloppe réservée au Contrat de Solidarité de l'Agglomération de Tours, compte tenu de l'extension du périmètre de la Communauté d'Agglomération aux communes de Chanceaux, Rochecorbon et Parçay-Meslay. L'AP du Contrat de Solidarité de l'Agglomération de Montargis doit également être ajustée à la baisse de 0.060 M€.

L'enveloppe du Contrat de Solidarité de Grande Sologne est également ajustée à 5,545 M€ (dont demi-enveloppe additionnelle du pôle de Lamotte Beuvron à hauteur de 0,145 M€).

Programme : Logements et services à la population

- **Tableaux budgétaires**

- *Les autorisations de programme et d'engagement créées ou modifiées*

n° Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant initial	Ajustement BS 2013
AP	2008	18003	31/12/2013	CG 18 - HEBERGEMENT DES PERSONNES AGEES	9 209 316,00	-2 250 478,00
AP	2008	18004	31/12/2013	CG 18 - LOGEMENT	1 980 000,00	-1 080 000,00
AE	2008	18005	31/12/2013	CG 18 - FONDS DE GARANTIE POUR LE LOGEMENT DES JEUNES	180 000,00	-68 507,00
AP	2008	37003	31/12/2013	CG 37 - HEBERGEMENT DES PERSONNES AGEES	4 245 000,00	500 000,00
AP	2008	37004	31/12/2013	CG 37 - LOGEMENT	1 000 000,00	200 000,00
AP	2013	37023	31/12/2013	CG 37 - MARPA SOUVIGNY	-	120 000,00
AP	2008	41004	31/12/2013	CG 41 - LOGEMENT	300 000,00	35 000,00
AE	2013	41026	31/12/2013	CG 41 - EXPERIMENTATION INSERTION VENDOMOIS	-	7 500,00
AP	2013	45015	31/12/2013	CG 45 - AMO DIAGNOSTICS ENERGIE ET EAU	-	218 408,00
AP	2008	7201	31/12/2013	VT - LOGEMENT DES JEUNES CPER 2007-2013	2 000 000,00	118 257,00
AP	2008	7202	31/12/2013	VT - MAINTIEN A DOMICILE DES PERSONNES AGEES CPER 2007-2013	700 000,00	-18 257,00
AP	2009	7208	31/12/2013	VT - FONCIER INVT CPER 2007-2013	2 900 000,00	-750 000,00

Les avenants négociés avec les Départements induisent des modifications d'enveloppes relatives à l'hébergement des personnes âgées et le logement social.

Hébergement des Personnes âgées

En Indre-et-Loire, il est nécessaire d'augmenter de 0,500 M€ l'AP relative aux EHPAD, pour disposer d'une enveloppe de 4,745 M€ afin d'accompagner l'EHPAD Debrou à Joué-les-Tours, et de créer une AP de 0,120 M€ pour l'aménagement de la MARPA de Souvigny de Touraine, qui présente la particularité de s'inscrire dans un projet intergénérationnel en lien avec l'école communale.

Dans le Cher, l'enveloppe doit être diminuée de 2,250 M€ compte-tenu de l'état d'avancement des projets envisagés.

Logement social

L'enveloppe dédiée au logement social dans **le Cher** doit être diminuée de 1.080 M€ pour conserver un montant de 0,900 M€ compte-tenu de la situation détendue du marché, et de diminuer de 0,069 M€, pour conserver un montant de 0.111 M€, l'AE relative au Fonds de garantie pour le logement des jeunes.

A l'inverse, l'enveloppe logement social contractualisée avec **l'Indre-et-Loire**, est portée de 1 M€ à 1,200 M€ afin de répondre aux besoins des bailleurs qui proposent notamment des opérations de réhabilitation thermique du parc.

Dans le Loir-et-Cher, l'AP est abondée de 0,035 M€ pour atteindre 0,335 M€ compte-tenu des dossiers en cours d'instruction.

Services publics

Afin d'optimiser la gestion durable de son patrimoine, le Département du **Loiret** propose de mener des diagnostics énergie et eau de ses bâtiments.

La convention Région-Département prévoit le co-financement à hauteur de 0,218 M€ d'une Assistance à Maitrise d'ouvrage afin de mener à bien ce programme. Il est nécessaire de créer l'AP correspondante.

Dans le Loir-et-Cher, il est proposé la création d'une AE de 0.008 M€ pour mener une expérimentation en matière d'insertion pour les bénéficiaires du RSA.

Par ailleurs, en application de l'avenant au CPER, il est nécessaire :

- de diminuer de 0,750 M€ l'AP relative au volet foncier du CPER, compte-tenu du faible volume de demandes enregistré pour l'aide régionale à la diminution des frais de portage, ce qui ramène l'AP à 2,150 M€ (dont 0,783 M€ encore disponibles),
- de diminuer de 0,018 M€ l'AP relative au maintien à domicile des personnes âgées (installation d'ascenseurs dans les immeubles collectifs des bailleurs sociaux),
- de porter l'AP relative au logement des jeunes à 2,118 M€, soit un abondement de 0,118 M€.

Programme : Aménagement du territoire

- **Tableaux budgétaires**

- *Les autorisations de programme et d'engagement créées ou modifiées*

n° Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant initial	Ajustement BS 2013
AP	2013	18023	31/12/2014	CG 18 - TRES HAUT DEBIT	-	4 618 980,00
AP	2008	18008	31/12/2013	CG 18 - POLE DU CHEVAL	2 262 000,00	96 000,00
AP	2008	18007	31/12/2013	CG 18 - MAISON DE SOLIDARITE	1 430 000,00	-679 983,00
AP	2008	18006	31/12/2013	CG 18 - ECO-QUARTIER BAUDENS	500 000,00	200 000,00
AP	2013	28016	31/12/2014	CG 28 - TRES HAUT DEBIT	2 500 000,00	599 000,00
AP	2008	37009	31/12/2013	CG 37 - FONDS ZA	2 749 000,00	-113 423,00
AP	2013	37024	31/12/2014	CG 37 - TRES HAUT DEBIT	-	1 782 000,00
AP	2013	41027	31/12/2013	CG 41 - CHAUMONT SUR LOIRE - ESPACES PUBLICS	-	400 000,00
AP	2008	41009	31/12/2014	CG 41 - FONDS ZA	350 000,00	-350 000,00
AP	2008	41010	31/12/2014	CG 41 - GIAT SALBRIS	350 000,00	650 000,00
AP	2008	41011	31/12/2013	CG 41 - PLATEFORME DU BREUIL	1 110 000,00	-225 000,00
AP	2008	41013	31/12/2013	CG 41 - FONDS ZAC DE MER "PORTE DE CHAMBORD"	1 060 000,00	-147 764,00
AP	2013	41028	31/12/2013	CG 41 - AGRO PARC DU CONTROIS ART. VI-12	-	545 000,00
AP	2013	41029	31/12/2014	CG 41 - TRES HAUT DEBIT ART. VI-13	-	205 333,00
AP	2013	41030	31/12/2013	CG 41 - PASSERELLE MONTRICHARD ART. IX-3	-	220 000,00
AP	2013	41031	31/12/2013	CG 41 - ABORDS ZOO DE BEAUVAL ART. IX-2	-	260 000,00
AP	2013	45013	31/12/2014	CG 45 - TRES HAUT DEBIT	5 000 000,00	-1 000 000,00
AP	2013	1773	31/12/2013	FONDS SUD: AEROPORT DE CHATEAUROUX INV SUR PATRIMOINE REGIONAL	845 000,00	35 000,00
AP	2011	7001	31/12/2013	VT - COUVERTURE TRES HAUT DEBIT 3	6 000 000,00	1 523 286,00

- *Les crédits de paiement*

		DEPENSES		RECETTES	
		BP 2013	BS 2013	BP 2013	BS 2013
AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	Investissement	8 634 415,00	3 726 144,57	-	-
	Fonctionnement	2 135 000,00	-	-	-

Les principaux mouvements d'AP sur ce programme sont la conséquence de la mise en œuvre de la Stratégie de Cohérence Régionale d'Aménagement Numérique avec le fléchage de crédits des conventions Région / Département, et du regroupement au sein de ce programme « aménagement du territoire » de l'ensemble des crédits relatifs au déploiement du Très Haut Débit.

- Convention Région/Département **d'Eure-et-Loir** : L'AP est abondée de 0,599 M€ pour atteindre 3,099 M€
- Convention Région/Département du **Loiret** : Lors du BP 2013, une AP de 5 M€ a été créée. Au vu de la convention qui a été adoptée, il est proposé de ramener cette AP à 4 M€ réservés au THD,
- Convention Région/Département **d'Indre-et-Loire** : Une AP de 1,782 M€ est créée
- Convention Région/Département **du Cher** : Une AP de 4,619 M€ est créée

- Convention Région/Département de **Loir-et-Cher** : une AP de 0,205 M€ est créée
- Volet territorial du CPER : Afin de regrouper les crédits au sein du même programme, il est proposé le transfert depuis le budget TIC vers le budget Territoires solidaires de l'AP 2011-7001 « VT – Couverture Très Haut Débit » (montant initial de 6 M€), qu'il est nécessaire d'abonder de 1,523 M€, pour la porter à 7,523 M€ compte-tenu des prévisions d'engagements estimées d'ici la fin de l'année 2013.

Les crédits de paiement correspondant au titre du CPER doivent être abondés de 3,726 M€.

Les autres mouvements d'AP résultant des avenants aux conventions Région/Départements portent :

- en **Indre-et-Loire**, sur l'ajustement de l'enveloppe destinée aux zones d'activités économiques, ramenée de 2,749 M€ à 2,636 M€ ;
- dans le **Cher**,
 - o sur l'augmentation de l'enveloppe réservée au développement du pôle du cheval et de l'âne, portée à 2,358 M€ (+ 0,096 M€),
 - o sur la diminution de 0,680 M€ de l'AP liée aux Maisons de Solidarité pour lesquelles un montant de 0,750 M€ est suffisant,
 - o et sur l'abondement de 0,200 M€ de l'AP relative aux aménagements qualitatifs de l'éco-quartier Baudens, pour la porter à 0,700 M€,
- dans le **Loir-et-Cher**,
 - o sur la création d'une AP de 0,400 M€ correspondant au financement d'une partie de la mise en valeur touristique des espaces publics de la commune de Chaumont-sur-Loire, la création d'une AP de 0,260 M€ pour le financement des aménagements de sécurité pour l'accessibilité au zoo de Beauval et la création d'une AP de 0,220 M€ pour l'aménagement d'une passerelle piétonne et cyclable (encorbellement) à Montrichard et sur la création d'une AP à hauteur de 0.545 M€ pour l'agroparc du Controis
 - o sur l'abondement de l'AP Giat de Salbris qui passe de 0,350 M€ à 1 M€, soit + 0,650M€
 - o et sur la diminution du coût du programme lié à l'aérodrome du Breuil (- 0,225 M€), la ZAC de Mer « Portes de Chambord » (- 0,148 M€) et sur le fonds dédié aux équipements spécifiques des zones d'activités (- 0,350 M€).

Par ailleurs, il est nécessaire d'augmenter l'AP « Fonds sud aéroport de Châteauroux » de 0,035 M€ afin de réaliser un portail permettant le passage d'avions en vue de leur démantèlement dans le bâtiment de VALLIERES AVIATION.

TECHNOLOGIES D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION

DONNEES FINANCIERES GLOBALES DU BUDGET TECHNOLOGIES D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION

AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET/OU D'ENGAGEMENT CREEES OU MODIFIEES AU BS :

	CREATIONS	MODIFICATIONS
Autorisations de programme	1 000 000	- 6 000 000
Autorisations d'engagement		

CREDITS DE PAIEMENT

TOTAL TECHNOLOGIES D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION	DEPENSES	
	BP 2013	BS 2013
Investissement	1 290 700,00	-675 000,00
Fonctionnement	3 500 000,00	-290 000,00

DETAIL PAR PROGRAMME

Programme : TIC et développement des usages

- Tableaux budgétaires

- *Les autorisations de programme ou d'engagement créées*

n° Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant initial	Ajustement BS 2013
AP	2013	45017	31/12/2015	CG 45 - USAGES NUMERIQUES	-	1 000 000,00
AP	2011	7001	31/12/2013	VT - COUVERTURE TRES HAUT DEBIT 3	6 000 000,00	-6 000 000,00

- *Les crédits de paiement*

		DEPENSES	
		BP 2013	BS 2013
TIC EQUIPEMENTS ET SERVICES	Investissement	1 141 000,00	-675 000,00
	Fonctionnement	3 190 000,00	-290 000,00

Afin de concentrer dans une même opération, les investissements d'équipements structurants liés aux réseaux de communication électronique, il est proposé de transférer l'AP 2011-7001 "VT – Couverture Très Haut Débit" et les crédits afférents 2013 à hauteur de 0,675 M€ au domaine Aménagement du Territoire.

Suite à l'avenant de la Convention département 45, il est proposé d'ouvrir une AP de 1M€.

Sur le programme 7038 « VT – Participation GIP RECIA, il convient de diminuer les crédits de paiement de 0,290 M€. Ces derniers permettront de financer les investissements relatifs au très haut débit.

ENVIRONNEMENT

LES DONNEES FINANCIERES GLOBALES DU BUDGET ENVIRONNEMENT

AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET/OU D'ENGAGEMENT CREEES OU MODIFIEES AU BS :

	CREATIONS	MODIFICATIONS
Autorisations de programme	140 000	-654 970
Autorisations d'engagement		

DETAIL PAR PROGRAMME

Programme : PEE Usages en faveur de l'efficacité énergétique

- Tableaux budgétaires

- *Les autorisations de programme et d'engagement créées ou modifiées*

n° Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant initial	Ajustement BS 2013
AP	2013	36023	31/12/2013	CG 36 - VOLET ENERGIE - UT DU BLANC	-	140 000,00
AP	2013	7300	31/12/2013	GP - ADEME ENERGIES RENOUVELABLES	800 000,00	100 000,00
AP	2013	7302	31/12/2013	GP - ADEME EMERGENCE DE LA DEMANDE	250 000,00	-100 000,00

Ce transfert entre l'AP « Energies renouvelables » et l'AP « Emergence de la demande » n'a pas d'impact en termes de crédits de paiement.

Compte-tenu des demandes d'installations d'énergies renouvelables (bois-énergie, solaire thermique et géothermie) qui nous sont parvenus au 1^{er} trimestre, en plus des projets présentés en Commission Permanente du 17 mai, nous avons besoin de 0,550 M€ pour des projets à présenter en Commission Permanente de juillet.

En revanche, pour les demandes d'audits thermiques relevant de l'AP « Emergence de la demande », nous pouvons réduire l'AP de 0,100 M€.

Il est proposé de créer une nouvelle AP CG 36 « Volet Energie UT du Blanc » à hauteur de 0,140 M€.

Programme : Patrimoine naturel

- Tableaux budgétaires

- *Les autorisations de programme et d'engagement créées ou modifiées*

n° Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant initial	Ajustement BS 2013
AP	2007	7323	31/12/2013	VT - CPNRC CPER 2007-2013	913 000,00	70 000,00

Dans le cadre du CPER 2007-2013, la Région a signé avec le conservatoire d'espaces naturels, une convention pour un montant de 1,5 M€ sur 7 ans (investissement et fonctionnement). Le montant initial de l'AP avait été dimensionné à hauteur de 0,913 M€.

Afin de finaliser le programme d'actions 2013 du conservatoire d'espaces naturels, il convient d'abonder l'AP de 0,070 M€. Le montant contractualisé sur la période 2007-2013 au titre du CPER, sera ainsi engagé à hauteur de 99,9 %.

Cet abondement est sans incidence en crédits de paiement sur l'exercice 2013.

Programme : Plan Loire grandeur nature

- **Tableaux budgétaires**

- *Les autorisations de programme et d'engagement créées ou modifiées*

n° Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant initial	Ajustement BS 2013
AP	2008	7905	31/12/2013	CPIER - PREVENTION DES INONDATIONS - LA BOUILLIE CPIER 2007-2013 (art.2)	90 000,00	15 000,00
AP	2010	37021	31/12/2013	CG 37 - PORTS ET MARINE DE LOIRE	1 347 487,00	-739 970,00

Dans le cadre du Plan Loire Grandeur Nature, la Région a contractualisé au titre de la plateforme "prévention des inondations" une enveloppe de 6 M€ (engagés à 57%) sur 7 ans.

Une action exemplaire d'acquisition de terrains dans la zone du déversoir de la Bouillie a été mise en œuvre en partenariat avec l'Etat et l'agglomération de Blois dans ce cadre.

Une AP de 0,090 M€ a été ouverte pour accompagner ce programme. Afin de poursuivre cette opération en 2013, et en fonction de l'estimation des coûts de terrain à acquérir, il est proposé d'abonder l'AP de 0,015 M€.

Cet abondement est sans incidence en crédits de paiement sur l'exercice 2013.

Par ailleurs, un avenant à la convention entre la Région et le Département d'Indre et Loire prévoit un recalibrage des travaux de restauration de ports et marines de Loire. Dans ce contexte, il convient de diminuer le montant de l'AP afférente de 0,740 M€.

TRANSPORTS ET DEPLACEMENTS

DONNEES FINANCIERES GLOBALES DU BUDGET TRANSPORTS ET DEPLACEMENTS

AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET/OU D'ENGAGEMENT CREEES OU MODIFIEES AU BS:

	CREATIONS	MODIFICATIONS
Autorisations de programme	1 747 000	3 432 432
Autorisations d'engagement		-618 650

DETAIL PAR PROGRAMME

Programme : Transport routier de voyageurs

- **Tableaux budgétaires**

- Les autorisations de programme et d'engagement créées ou modifiées

n° Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant initial	Ajustement BS 2013
AE	2011	18020	31/12/2013	CG 18 - COORDINATION DES RESEAUX	1 120 000,00	50 000,00
AP	2010	18016	31/12/2013	CG 18 - GARE ROUTIERE DE BOURGES	75 000,00	-63 432,00
AP	2011	18022	31/12/2013	CG 18 - MISE EN ACCESSIBILITE DES POINTS D'ARRETS	300 000,00	-300 000,00
AP	2011	28019	31/12/2013	CG 28 - MISE EN ACCESSIBILITE DES POINTS D'ARRETS	150 000,00	-150 000,00
AE	2011	28015	31/12/2013	CG 28 - SERVICE DE TRANSPORT A LA DEMANDE	275 000,00	-275 000,00
AE	2008	37007	31/12/2013	CG 37 - RENFORCEMENT DES SERVICES FIL VERT SUR LES GARES TER	450 000,00	-393 650,00

Suite aux derniers avenants aux conventions Région-Départements, les AP et AE sont réajustées pour tenir compte de l'évolution des montants inscrits au titre des différentes opérations des volets transport de ces conventions.

Programme : Acquisition, renouvellement des matériels roulants

- **Tableaux budgétaires**

- Les autorisations de programme et d'engagement créées ou modifiées

n° Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant initial	Ajustement BS 2013
AP	2013	1419	31/12/2014	VIDANGES REGIO2N	-	900 000,00

En 2014 est prévue l'arrivée de nouveaux matériels roulants ferroviaires (Régio2N) sur la ligne Paris-Chartres-Le Mans. Comme l'impose la réglementation, ces trains sont équipés de WC à rétention, ce qui nécessite de disposer d'installations de vidanges.

Afin de compléter celles déjà utilisées par les TER2Nng, mais qui s'avèreront insuffisantes pour traiter l'ensemble des nouvelles rames, il est nécessaire de mettre en place de nouvelles installations sur les voies de service en gare de Chartres.

L'ouverture d'une AP de 0,900 M€ est donc nécessaire pour financer ces travaux.

Programme : Infrastructures ferroviaires

- **Tableaux budgétaires**

- *Les autorisations de programme et d'engagement créées ou modifiées*

n° Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant initial	Ajustement BS 2013
AP	2009	7406	31/12/2013	GP - LIGNE DE PROXIMITE CHARTRES - ORLEANS ET AUTRES LIGNES CPER 2007-2013	21 500 000,00	1 000 000,00
AP	2009	7408	31/12/2013	GP - ELECTRIFICATION BOURGES - SAINCAIZE CPER 2007-2013 (art. 8.1)	40 780 000,00	-4 645 000,00
AP	2004	0901	31/12/2013	BARREAU MASSY - VALENTON	6 774 000,00	726 000,00

Compte tenu du moindre coût constaté pour la réalisation de l'électrification de la ligne ferroviaire reliant Bourges à Nevers, un avenant à la convention entre la Région, l'Etat et RFF a été signé afin d'acter la diminution d'ores et déjà acquise. Cette diminution conduit à réduire l'autorisation de programme de cette opération. Cette diminution se fait au seul profit de la Région ; un rééquilibrage sera donc opéré au niveau du CPER pour augmenter la part Etat sur Bourges-Saincaize et la diminuer à due proportion sur le fret de proximité et les quais de Dordives.

L'Etat et la Région ont décidé de redéployer, au sein du CPER, une partie de cette diminution sur les lignes fret de proximité. Pour permettre de concrétiser cette opération, il est nécessaire d'abonder d'1 M€ l'AP relative à la remise à niveau des lignes fret de proximité.

Enfin, la modernisation de l'axe Massy-Valenton pour améliorer la circulation des TGV dits « intersecteurs » au sud de Paris a fait l'objet d'une réévaluation pour tenir compte de l'actualisation des coûts et de l'ajustement du programme des travaux. Cela conduit à revoir à la hausse le coût du projet et donc la participation de la Région Centre et nécessite l'abondement de l'AP existante d'un montant de 0,726 M€.

Programme : Aménagement, rénovation des quais et des gares

- **Tableaux budgétaires**

- *Les autorisations de programme et d'engagement créées ou modifiées*

n° Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant initial	Ajustement BS 2013
AP	2013	7414	31/12/2013	QUAIS DE DORDIVES (CPER 2007-2013)	-	800 000,00

Les gares de Dordives et Ferrières, situées au nord de Montargis, voient régulièrement le nombre de leurs dessertes par des trains Transiliens diminuer du fait de l'allongement nécessaire des trains (pour accueillir des usagers toujours plus nombreux en Ile-de-France) et de la longueur des quais dans ces gares qui s'avère insuffisante.

Ainsi, une partie de la diminution des coûts sur l'électrification Bourges-Saincaize doit être redéployée sur une opération d'allongement des quais sur une première gare, celle de Dordives. Il est pour cela nécessaire de créer une AP de 0,800 M€. Cette AP correspond à un engagement conjoint de l'Etat et la Région sur ce projet mais assumé financièrement par la seule Région dans le cadre du redéploiement des crédits Etat et Région suite à la diminution du coût des travaux constaté sur Bourges-Saincaize.

Programme : Intermodalités, TCSP et circulations douces

- **Tableaux budgétaires**

- *Les autorisations de programme et d'engagement créées ou modifiées*

n° Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant initial	Ajustement BS 2013
AP	2008	37010	31/12/2013	CG 37 - VALIDEURS BILLETIQUE, POTEAUX D'ARRET, ABRIS BUS	150 000,00	-140 000,00
AP	2013	1182	31/12/2013	LOIRE VUE DU TRAIN	-	47 000,00

La mission Val de Loire porte le projet de développement d'une application sur Smartphone pour permettre aux utilisateurs du train de découvrir le Val de Loire avec des commentaires en temps réel. Ce projet, cofinancé par les Régions Centre et Pays de la Loire, nécessite la création d'une AP de 0,047 M€.

Par ailleurs, suite au dernier avenant à la convention Région-Département d'Indre-et-Loire, le montant de l'enveloppe prévue pour l'équipement de points d'arrêts a été ramené au montant nécessaire pour la seule opération engagée (Azay-le-Rideau).

TOURISME

DONNEES FINANCIERES GLOBALES DU BUDGET TOURISME

AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET/OU D'ENGAGEMENT CREEES OU MODIFIEES AU BS:

	CREATIONS	MODIFICATIONS
Autorisations de programme	2 380 150	-380 758
Autorisations d'engagement	70 000	-140 000

DETAIL PAR PROGRAMME

Programme : Vélocentre

- **Tableaux budgétaires**

- *Les autorisations de programme ou d'engagement créées*

n° Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant initial	Ajustement BS 2013
AE	2012	1205	31/12/2013	MIRCE 3	140 000,00	-140 000,00
AP	2013	1205	31/12/2013	MIRCE 3	-	140 000,00

- *Les crédits de paiement*

		DEPENSES		RECETTES	
		BP 2013	BS 2013	BP 2013	BS 2013
VELOCENTRE	Investissement	1 479 725,00	-	-	-
	Fonctionnement	60 000,00	-27 500,00	-	-

L'AE 2012-1205 relative à la MIRCE 3 doit être clôturée afin d'affecter cette opération en investissement, à hauteur de 0,140 M€ : en effet, cette mission de conseil permet de réaliser des études préalables à l'aménagement des véloroutes. Les crédits de paiement seront transférés pour partie vers le programme « Promotion et animation touristique ».

Programme : Promotion et animation touristique

- **Tableaux budgétaires**

- Les autorisations de programme ou d'engagement créées

n° Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant initial	Ajustement BS 2013
AE	2013	1235	31/12/2014	CAP INNOVATION TOURISTIQUE FONCTIONNEMENT	-	50 000,00
AP	2013	28021	31/12/2014	CG 28 - APPLICATION SMARTPHONE	-	50 000,00
AP	2011	28013	31/12/2013	CG 28-VELOROUTE VALLEE DU LOIR ET DE L'EURE: TRAVAUX	400 000,00	-165 000,00
AP	2013	28001	31/12/2014	CG 28 VALORISATION DU PARC ET DU CHATEAU DE LA FERTE VIDAME	-	1 200 000,00
AE	2013	1239	31/12/2014	CG 41: STRUCTURATION DESTINATION SOLOGNE	-	70 000,00
AP	2013	45016	31/12/2013	CG 45 - VELOROUTE CANAL DE LOING - CANAL DE BRIARE	-	190 150,00
AP	2010	45010	31/12/2013	CG 45 - ETUDE DE FAISABILITE VELOROUTE CANAUX	52 000,00	-21 470,00
AP	2013	41032	31/12/2013	CG 41 - SIGNALÉTIQUE TOURISTIQUE DES GRANDS SITES	-	100 000,00
AP	2008	18013	31/12/2013	CG 18 - BASE DE LOISIRS DE LA GOULE	508 549,00	-39 288,00
AP	2008	37011	31/12/2013	CG 37 - PLAN D'ACTION QUALITE TOURISME	80 000,00	-49 000,00
AP	2008	37013	31/12/2013	CG 37 - ACCESSIBILITE DES SITES TOURISTIQUES POUR PERSONNES A MOBILITE REDUITE	320 000,00	-106 000,00
AP	2013	37025	31/12/2013	CG 37 - LOIRE A VELO REPARATION	-	250 000,00
AP	2013	37026	31/12/2013	CG 37 - VELOROUTE AMBOISE - CHENONCEAUX	-	400 000,00

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP 2013	BS 2013	BP 2013	BS 2013
PROMOTION ET ANIMATION TOURISTIQUE	Investissement	1 602 310,00	-	-	-
	Fonctionnement	4 079 400,00	27 500,00	-	-

Il est proposé d'abonder le programme de crédits de paiement à hauteur de 0.028 M€ en provenance du programme « Vélocentre ».

Une AP CAP INNOVATION TOURISTIQUE a été votée au BP, mais certains projets relèvent du fonctionnement. Il est donc proposé d'ouvrir une AE à hauteur de 0.050 M€ sur 2 ans pour affecter les projets à venir.

Les avenants aux conventions 2007-2013 liant la Région et le Département ont permis d'ajuster certaines opérations et d'en négocier d'autres. Il convient ainsi d'ouvrir les AP correspondantes qui devront être affectées avant la fin de l'année.

L'avenant n°4 à la **convention Région –Département de l'Eure et Loir** stipule dans son article VI-3 que le Comité Départemental du Tourisme développera un programme d'application « Smartphone » pour valoriser le patrimoine. Le coût total, estimé à 0,100 M€, sera porté pour moitié par la Région : il convient donc d'ouvrir une AP de 0,050 M€. Par ailleurs, l'opération véloroute voie verte Vallée du Loir et de l'Eure, initialement d'un montant de 0,400 M€ peut être réduite de 0,165 M€ (article IX-4). L'AP correspondante peut ainsi être diminuée d'autant.

En outre, il est nécessaire d'ajuster les crédits pour permettre la réalisation de l'opération relative au volet hébergement touristique du château de La Ferté Vidame, en lieu et place de l'opération d'aménagement du musée de Vlaminck dans ce château. Ainsi il convient de transférer le crédit de 1,2 M€ de l'AP 2008-28001 « CG 28 – valorisation du

château de La Ferté Vidame » imputée sur le budget Culture, vers une nouvelle AP du même montant à créer au sein du budget Tourisme.

- L'avenant n°1 à la **convention Région –Département du Loiret** indique les modifications suivantes : la Région participe à l'étude de faisabilité Véloroute canaux à hauteur de 0,031 M€. L'AP ouverte en 2010 pour 0,052 M€ peut ainsi être diminuée de 0,021 M€. A la suite de cette étude, la Région s'engage à financer 50% du coût des études opérationnelles à hauteur 0,190 M€. Une AP doit donc être ouverte pour ce même montant.

- L'avenant à la **convention Région –Département du Loir et Cher** programme une opération de signalisation touristique des grands sites à hauteur de 0,200 M€. La Région étant sollicitée à 50%, il convient d'ouvrir une AP à hauteur de 0,100 M€.

Par ailleurs, l'avenant prévoit une étude sur le développement touristique de la Sologne : pour cette action d'un coût estimé à 0,150 M€, la participation de la Région sera de 0,070 M€ ; il convient d'ouvrir une AE à hauteur de ce montant.

- L'avenant à la **convention Région –Département de l'Indre et Loire** prévoit le financement des opérations « Loire à vélo réparation » et « Véloroute Amboise-Chenonceaux », respectivement pour des montants de 0,250 M€ et 0,400 M€. Les AP correspondantes doivent être ouvertes. Par ailleurs, les opérations relevant du Plan d'action qualité tourisme et de l'accessibilité des sites sont ajustées : il est possible de réduire les AP correspondantes de 0,049 M€ et de 0,106 M€.

- L'avenant à la **convention Région –Département du Cher** prévoit la diminution du coût du projet de la base de loisirs de la Goule. Initialement programmée à hauteur de 0,509 M€ pour la Région, l'AP correspondante peut être réduite de 0,039 M€.

ECONOMIE INNOVATION

DONNEES FINANCIERES GLOBALES DU BUDGET ECONOMIE INNOVATION

AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET/OU D'ENGAGEMENT CREEES OU MODIFIEES AU BS:

	CREATIONS	MODIFICATIONS
Autorisations de programme	1 050 000	
Autorisations d'engagement		

DETAIL PAR PROGRAMME

Programme : Economie sociale et solidaire

- **Tableaux budgétaires**

- *Les crédits de paiement*

		DEPENSES		RECETTES	
		BP 2013	BS 2013	BP 2013	BS 2013
ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE	Investissement	550 000,00	-	14 800,00	-
	Fonctionnement	1 478 700,00	450 000,00	-	-

Dans le cadre du Plan de mobilisation pour l'emploi adopté en session plénière du 14 février 2013, la Région a affirmé son souhait de contribuer à la création au sein de la Conférence Permanente des Coordinations Associatives (CPCA), d'un groupe de conseillers chargés d'accompagner les associations dans l'émergence des emplois d'avenir.

A cet effet, Il est nécessaire d'abonder les crédits de paiement à hauteur de 0.450 M€ en provenance du programme « CAP ASSO ».

Programme : CAP'Asso

- **Tableaux budgétaires**

- *Les crédits de paiement*

		DEPENSES		RECETTES	
		BP 2013	BS 2013	BP 2013	BS 2013
CAP ASSO	Fonctionnement	9 224 300,00	-450 000,00	-	-

Il est proposé de transférer 0,450 M€ de crédits de paiement vers le programme « Economie sociale et solidaire ».

Programme : Création et reprise des entreprises industrielles et de services

• **Tableaux budgétaires**

- *Les autorisations de programme et d'engagement créées ou modifiées*

n° Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant initial	Ajustement BS 2013
AP	2013	0704	31/12/2013	FONDS DE GARANTIE	-	1 000 000,00

Le Fonds régional de garantie Centre a pour vocation à intervenir en complément de la garantie Oséo afin de garantir les concours financiers à des PME et TPE dont la création a été enregistrée en Région Centre depuis moins de 3 ans ou dont la transmission est en cours.

Aujourd'hui pour aider les entreprises ayant des difficultés de trésorerie, la Région, associée à son partenaire historique Oséo désormais intégré à la Banque Publique d'Investissement propose de renforcer son fonds de garantie de manière à soulager la trésorerie des PME/TPE affaiblies par un contexte économique difficile.

Cette extension du champ d'intervention du FRG Centre à la garantie des prêts liés au renforcement de la trésorerie, répond à l'une des mesures du plan régional de mobilisation pour le développement économique et l'emploi. Afin de soutenir cette nouvelle éligibilité, une nouvelle dotation de 1 M€ est proposée. Cet abondement est dimensionné au vu du flux de dossiers déjà existants.

Programme : Promotion des produits agricoles et de l'agriculture régionale

• **Tableaux budgétaires**

- *Les autorisations de programme ou d'engagement créées*

n° Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant initial	Ajustement BS 2013
AP	2013	1629	31/12/2013	PROMOTION AGRICOLE	-	50 000,00

Il est proposé d'ouvrir une AP annuelle « Promotion des produits agricole et de l'agriculture régionale » pour les projets relevant de l'investissement. Le montant retenu est de 0,050 M€.

**EUROPE ET COOPERATION
DECENTRALISEE**

DONNEES FINANCIERES GLOBALES DU BUDGET EUROPE ET COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE

AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET/OU D'ENGAGEMENT CREEES OU MODIFIEES AU BS :

	CREATIONS	MODIFICATIONS
Autorisations de programme		3 080 000
Autorisations d'engagement		

CREDITS DE PAIEMENT

TOTAL EUROPE	DEPENSES		RECETTES	
	BP 2013	BS 2013	BP 2013	BS 2013
Investissement	18 207 000,00	-150 000,00	17 950 000,00	-150 000,00
Fonctionnement	11 134 000,00	-170 000,00	14 770 000,00	-207 800,00

DETAIL PAR PROGRAMME

Programme : Programmes communautaires européens

- **Tableaux budgétaires**

- Les autorisations de programme ou d'engagement créées

n° Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant initial	Ajustement BS 2013
AE	2008	8007	31/12/2013	MESURE 121 FSE 2007-2013	9 500 000,00	410 000,00
AE	2008	8008	31/12/2013	MESURE 123 FSE 2007-2013	460 000,00	20 000,00
AE	2008	8010	31/12/2013	MESURE 131 FSE 2007-2013	6 693 709,00	350 000,00
AE	2008	8011	31/12/2013	MESURE 221 FSE 2007-2013	24 827 608,00	2 300 000,00
AP	2008	8021	31/12/2013	MESURE 14 FEDER 2007-2013	15 500 000,00	-600 000,00
AP	2008	8022	31/12/2013	MESURE 16 FEDER 2007-2013	15 000 000,00	-2 300 000,00
AP	2008	8023	31/12/2013	MESURE 17 FEDER 2007-2013	13 000 000,00	350 000,00
AP	2008	8026	31/12/2013	MESURE 22 FEDER 2007-2013	12 000 000,00	2 230 000,00
AP	2008	8027	31/12/2013	MESURE 33 FEDER 2007-2013	2 310 000,00	320 000,00

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP 2013	BS 2013	BP 2013	BS 2013
PROGRAMMES COMMUNAUTAIRES EUROPEENS	Investissement	17 950 000,00	-150 000,00	17 950 000,00	-150 000,00
	Fonctionnement	9 770 000,00	-170 000,00	14 770 000,00	-207 800,00

1. Programme Opérationnel FEDER – (AP 2008 - 8020 à 8027)

Pour le FEDER, cette demande correspond à une ultime revue de projets initiée en début d'année 2013 par le SGAR, autorité de gestion du programme, afin d'optimiser la maquette financière alors que nous arrivons sur la fin de la période de programmation 2007-2013.

Il s'agit de programmer l'intégralité des crédits pour la fin de l'année. Toutefois, il sera encore possible d'engager des crédits en 2014. La date limite de réalisation des opérations financées par le FEDER est le 30 juin 2015.

Dans cette perspective, un dialogue de gestion a été organisé avec les directions concernées afin de déterminer les mesures et les AP qui ne consommeraient pas les crédits et celles, au contraire, qui auraient des besoins supplémentaires.

A l'issue de ce travail, la Régional proposera à la Préfecture **les mouvements suivants :**

- **Réduction de la mesure 14 "Améliorer l'environnement des entreprises" (AP 2008-8021) de 0,600 M€ ;**
- **Réduction de la mesure 16 "Soutenir les projets de développement des entreprises" (AP 2008-8022) de 2,3 M€ ;**
- **Augmentation de la mesure 17 "Soutenir les usages innovants en matière d'efficacité énergétique" (AP 2008 -8023) de 0,350 M€ ;**
- **Augmentation de la mesure 22 "TIC couverture Territoriale, Gouvernance régionale et renforcement des usages" (AP 2008-8026) de 2,230 M€ ;**
- **Augmentation de la mesure 33 "Favoriser la structuration de l'artisanat et du commerce" (AP 2008-8027) de 0,320 M€.**

Ces modifications feront l'objet d'une consultation écrite du Comité régional de suivi pour validation.

2. Programme Opérationnel FSE – (AE 2008 – 8006 à 8016)

Le FSE relève d'un Programme Opérationnel national, dont la gestion est assurée par la DGEFP (Délégation générale à l'Emploi et à la Formation Professionnelle). Par courrier daté du 14 mars, celle-ci a précisé le calendrier applicable pour la mise en œuvre du Fonds Social Européen pour la programmation 2007-2013. Il apparaît que les instructions de la DGEFP sont plus contraignantes que la réglementation communautaire. Ainsi, la programmation et l'engagement des crédits FSE ne seront plus possible après le 31 décembre 2013.

Dans ce contexte, un dialogue de gestion a été mis en place, sur le modèle de ce qui a été réalisée sur le FEDER, afin d'optimiser l'engagement des crédits européens sur l'année 2013. Compte tenu de l'impossibilité de programmer en 2014, le travail a consisté, d'une part, à modifier la maquette financière de la subvention globale, et d'autre part, à calibrer les autorisations d'engagements afin de permettre de maximiser l'utilisation du FSE, notamment lorsque celui-ci constitue une recette pour la collectivité.

Les propositions présentées, prennent donc bien en compte ces deux éléments, la modification de la maquette financière de la convention de subvention globale et ainsi les augmentations de certaines AE afin d'anticiper les retraits d'engagements à venir. Dès lors, **il est proposé les mouvements suivants :**

- **Augmentation de l'AE 2008-8007 (mesure 121) de 0,410 M€ ;**
- **Augmentation de l'AE 2008-8008 (mesure 123) de 0,020 M€ ;**
- **Augmentation de l'AE 2008-8010 (mesure 131) de 0,350 M€ ;**
- **Augmentation de l'AE 2008-8011 (mesure 221) de 2,300 M€ ;**

Ces augmentations doivent permettre une sur-programmation en anticipant les retraits d'engagements prévisionnels constatés au moment du solde.

Le paiement du FSE sera toujours limité au périmètre de la maquette financière de la subvention globale soit 46,770 M€.

Sur les mesures 221 et 131, le Conseil régional est bénéficiaire du FSE, aussi les augmentations des autorisations d'engagement doivent permettre de maximiser la recette pour la collectivité et d'éviter d'être trop impacté par les sous-réalisations des opérations.

Ces modifications feront l'objet d'une validation du comité régional et du comité national de suivi.

3. BUDGET "EUROPE"

Le financement de deux évaluations (Ex ante et ESE) préalables à la préparation et la validation du PO FEDER 2014-2020 est nécessaire.

Au regard de l'offre retenue et des perspectives de consommation, **les besoins sont estimés à 0,110 M€.**

Par ailleurs, deux évaluations identiques doivent être lancées pour le PO FEADER 2014-2020, pour lequel la Région vient d'apprendre, à l'instar du FEDER et FSE, qu'elle en sera également autorité de gestion. **Il est donc proposé de redéployer 0,110 M€ supplémentaires pour assurer le financement de ces deux études spécifiques au FEADER.**

De plus, une demande de co-financement a été faite auprès du SGAR pour un montant équivalent à 80% du montant des évaluations FEDER (Ex ante et ESE) et une demande de co-financement sera faite auprès de la DRAAF pour un montant équivalent à 50 % du montant des évaluations FEADER (Ex ante et ESE), le montant global s'élevant à **0,149 M€.**

Il est également proposé de déduire la ligne « Structuration du réseau européen » de **0,040 M€.**

Abandon du projet « Life Plus » non retenu par la Commission Européenne, par conséquent diminution des opérations 8030 et 8031 de 0,450 M€.

B - MOYENS GENERAUX

DONNEES FINANCIERES GLOBALES DU BUDGET MOYENS GÉNÉRAUX

CREDITS DE PAIEMENT

TOTAL MOYENS GENERAUX	DEPENSES		RECETTES	
	BP 2013	BS 2013	BP 2013	BS 2013
Investissement	250 467 500,00	-	311 316 700,00	-
Fonctionnement	158 434 630,00	1 930 000,00	837 106 030,00	1 181 171,00

DETAIL PAR PROGRAMME

DOMAINE : MOYENS GENERAUX DE L'ADMINISTRATION

CREDITS DE PAIEMENT

		DEPENSES		RECETTES	
		BP 2013	BS 2013	BP 2013	BS 2013
MOYENS GENERAUX ADMINISTRATION	Investissement	2 717 500,00	0,00	-	-
	Fonctionnement	13 770 900,00	700 000,00	81 000,00	-

Programme : Frais d'assemblée

- **Tableaux budgétaires**

- *Les crédits de paiement*

		DEPENSES		RECETTES	
		BP 2013	BS 2013	BP 2013	BS 2013
FRAIS D'ASSEMBLEE	Fonctionnement	5 179 900,00	700 000,00	-	-

La Loi de financement de la Sécurité Sociale 2013 prévoit l'affiliation des élus au régime général de la sécurité sociale pour l'ensemble des risques. Il est à noter que cette réforme diminue le montant net des indemnités perçues par les élus.

Afin de prendre en compte les nouvelles cotisations patronales afférentes, des crédits supplémentaires sont inscrits à hauteur de 0,700 M€ correspondant au taux prévu de 29,8 % des indemnités brutes des élus.

DOMAINE : MOYENS GENERAUX FINANCIERS

CREDITS DE PAIEMENT

		DEPENSES		RECETTES	
		BP 2013	BS 2013	BP 2013	BS 2013
MOYENS GENERAUX FINANCIERS	Investissement	247 750 000,00	-	311 235 700,00	-
	Fonctionnement	23 173 730,00	-	837 106 030,00	1 026 171,00

Programme : Fiscalité indirecte

- **Tableaux budgétaires**

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP 2013	BS 2013	BP 2013	BS 2013
FISCALITE INDIRECTE	Fonctionnement	-	-	163 805 261,00	1 026 171,00

Taxe additionnelle à la taxe d'apprentissage

L'inscription budgétaire au BP 2013 était de 26,461 M€. Il a été perçu 27,488 M€ en 2012. Il est donc proposé de réajuster cette inscription de 1,026 M€.

DOMAINE : GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

CREDITS DE PAIEMENT

		DEPENSES		RECETTES	
		BP 2013	BS 2013	BP 2013	BS 2013
MOYENS GENERAUX RESSOURCES HUMAINES	Fonctionnement	116 890 000,00	1 230 000,00	3 197 000,00	155 000,00

Programme : Masse salariale

- **Tableaux budgétaires**

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP 2013	BS 2013	BP 2013	BS 2013
MASSE SALARIALE	Fonctionnement	110 736 100,00	1 230 000,00	1 527 000,00	155 000,00

Les augmentations de cotisations sociales décidées au niveau national à compter du 1^{er} janvier 2013 impactent directement la paie des agents employés par la Région Centre. Globalement, les crédits nécessaires pour y faire face sont estimés à environ 0,925 M€.

Par délibération CPR n° 12.10.20.113 en date du 16 novembre 2012, la Région a décidé de soutenir par la formation professionnelle et l'accompagnement, le dispositif Emploi d'Avenir issu de la loi du 26 octobre 2012. En sa qualité d'employeur, elle s'est également inscrite dans un programme de 50 recrutements d'Emplois d'Avenir. Leur temps de travail étant supérieur à celui des Contrats Uniques d'Insertion (CUI) existant au Conseil régional, le surcoût lié à cette nouvelle mesure est estimé à 0,305 M€.

Il est donc nécessaire d'augmenter 1,230 M€ les crédits liés à la masse salariale des agents de la Région Centre.

Parallèlement, l'Etat contribue au déploiement des Emplois d'avenir en prenant en charge financièrement 75% de la rémunération brute (au niveau du SMIC, dans le secteur non marchand). La Région va bénéficier de cette aide. La recette supplémentaire correspondante est estimée à 0,155 M€.

C – Dispositions diverses

Admissions en non valeur

Une admission en non-valeur ne s'assimile pas à une remise de dette ; elle constitue un apurement comptable provisoire qui ne fait pas obstacle à la reprise des poursuites à l'encontre des débiteurs dès lors que des informations nouvelles sont portées à la connaissance du payeur régional. La liste définitive des admissions en non-valeur est présentée par le payeur régional chaque année lors de la Décision Modificative. Ce n'est qu'une proposition, la Région a le droit de ne pas délibérer et de demander au payeur de poursuivre.

LJ : Liquidation Judiciaire

OTD : Opposition à Tiers Détenteur

NOM DE L'ENTREPRISE	ADRESSE DE L'ENTREPRISE	DATE EMISSION TITRES DE RECETTE	MOTIFS D'IRRECOUVRABILITE	NATURE DE LA CREANCE	MONTANT DE LA CREANCE
ALONSO BRUNO	32 rue Saint Lazare 36300 LE BLANC	12714/09 = 415,50€ 15440/09 = 415,50€ 1135/10 = 415,50€ 3402/10 = 4,50€	5 OTD NEGATIFS	CREATEM	1 251,00 €
ATELIER GRAPHISTYL	ZI 36170 SAINT BENOIT DU SAULT	981/00 = 7317,54€	SOLDE RJ PLAN ACCEPTE	PARI	7 317,54 €
RAUCK DENIS BOULANGER	7 Place de la Halle 41250 BRACIEUX	13397/09 = 550€ 1952/09 = 550€ 3820/09 = 550€ 8693/10 = 550€ 1690/11 = 550€ 3913/11 = 550€ 6001/11 = 550€ 8394/11 = 550€ 1686/12 = 550€ 2748/12 = 2750€	RADIATION 3 OTD NEGATIFS REJET DECLARATION RJ AU NOM DE MADAME	CREATEM	7 700,00 €
BERGER CELINE	Maison de l'Ecluse Bas de Grignon 45260 VIEILLES MAISONS SUR JOUDRE	2731/12 = 548,25€	3 OTD NEGATIFS	RBT PAIE	548,25 €
DELAGE DAMIEN	4 RUE MICHEL DETROYAT 41000 BLOIS	807/09 = 19€	MONTANT INF AU SEUIL OTD	RBT PAIE	19,00 €
GRALL CECILE	10 RUE CLOS ST JEAN 45190 BEAUGENCY	12083/09 = 182,47€ 4226/09 = 349,05€	REVENU INSAISSISSABLE	RBT PAIE	531,52 €
HANY EMMANUEL	2 RUE JULES MOURGAULT 37000 TOURS	7737/07 = 41,59€	MONTANT INF AU SEUIL OTD	RBT PAIE	41,59 €
LANGUMIER OLIVIER	186 ROUTE NATIONALE 45140 INGRE	3170/06 = 340,92€	REVENU INSAISSISSABLE	RBT PAIE	340,92 €
MARCHAIS CEDRIC	2 AVENUE DES MARRONNIERS 28360 MESLAY LE VIDAME	12954/09 = 609,50€ 1557/09 = 350€ 15662/09 = 609,50€ 1332/10 = 609,50€ 3541/10 = 609,50€ 8372/10 = 409,50€	2 OTD NEGATIFS	CREATEM	3 197,50 €
SERVINCO	10-12 RUE DU MOULIN DES PRES 75013 PARIS	4240/08 = 104€	MONTANT INF AU SEUIL OTD	AVOIR FACTURE	104,00 €
BASRI SARAH	1 RUE NICOLAS POUSSIN 37000 TOURS	8155/10 = 121,33€	OTD EMPLOYEUR NEGATIVE	RBT PAIE	121,33 €
JACOT PAMELA	16 ROUTE DE RIPARSOND 37420 HUISMES	4223/09 = 48,63€ 8759/08 = 555,29€	3 OTD NEGATIVES		604,02 €

ROCHER NADIA	4 RUE DE L'HERMITAGE 45550 ST DENIS DE L'HOTEL	3288/11 = 125€ 5550/11 = 125€ 7714/11 = 125€ 1074/12 = 125€ 3357/12 = 125€ 5742/12 = 125€ 7854/12 = 125€	4 OTD NEGATIVES	CREATEM	875,00 €
ALCMEON JEAN NELSON	17 RUE DU BOIS LOPIN 37170 CHAMBRAY LES TOURS	2010/11 = 248,81€	RETABLISSEMENT PERSO AVEC EFFACEMENT DETTE	RBT PAIE	248,81 €
LA PROMENADE DE ST MAUR M. TREIL	2 RUE DES PONTS 36250 ST MAUR	8318/08 = 779,50€ 13413/09 = 779,50€ 16091/09 = 779,50€ 1968/09 = 779,50€ 3836/09 = 779,50€ 1734/10 = 779,50€ 3925/10 = 779,50€ 6383/10 = 779,50€ 8708/10 = 779,50€ 1704/11 = 779,50€ 3926/11 = 779,50€ 6015/11 = 779,50€ 8409/11 = 779,50€ 1700/12 = 779,50€ 3934/12 = 779,50€ 6223/12 = 779,50€ 6772/12 = 3118€	4 OTD NEGATIVES VENTE NEGATIVE	CREATEM	15 590,00 €
BATAILLE PIERRE	33 RUE DE LA VENNTIERE 37250 MONTBAZON	6142/10 = 269,10€ 1479/11 = 475€ 3693/11 = 475€ 5781/11 = 475€ 8179/11 = 475€ 1479/12 = 475€	3 OTD NEGATIVES	CREATEM	2 644,10 €
BROSSARD JEAN PHILIPPE	54 RUE DE LA GAUCHERIE 18100 VIERZON	2759/11 = 251,36€	REVENU INSAISSISSABLE	RBT PAIE	251,36 €
MERAH FATIMA	1 RUE DU MOULIN A VENT 45190 BEAUGENCY	2151/07 = 584,16€	RETABLISSEMENT PERSO AVEC EFFACEMENT DETTE	RBT PAIE	584,16 €
SM DU PAYS DE VIERZON		15313/09 = 0,01€	SOMME MINIME		0,01 €
G'TEL	AVENUE DES HAUTS DE LUTZ 45190 BEAUGENCY	983/03 = 48900€	CLOTURE APRES CESSION	CORDEX	48 900,00 €
ENGINEERING DATA	RUE CLAUDE CHAPPE 37230 FONDETTES	2708/99 = 1500,58€	CLOTURE POUR EXTINCTION DU PASSIF	ARI	1 500,58 €
ECOREV	ZA DES MAISONS NEUVES 36330 VELLES	8860/11 = 15000€	CLOTURE POUR INSUFFISANCE D'ACTIF	CREATEM	15 000,00 €
DREAM VALLEY	1 RUE MARCEAU 36000 CHATEAUROUX	7360/10 = 3000€ 485/11 = 3000€ 2581/11 = 3000€ 2694/11 = 51000€	CLOTURE POUR INSUFFISANCE D'ACTIF	CREATEM	60 000,00 €
DES PETITS LOUPS	7 RUE DU 14 JUILLET 37150 LUZILLE	3873/09 = 325€ 13450/09 = 325€ 15138/09 = 5850€	CLOTURE POUR INSUFFISANCE D'ACTIF	CREATEM	6 500,00 €
CROUZY HERVE	8 PLACE DE L'EGLISE 36500 ST GEMME	8756/11 = 19200€	CLOTURE POUR INSUFFISANCE D'ACTIF	CREATEM	19 200,00 €
CREEDEGUSTREVE	12 PLACE DES ARCADES 28110 LUCE	2650/10 = 15000€ 2652/10 = 15000€	CLOTURE POUR INSUFFISANCE D'ACTIF	CREATEM	30 000,00 €

CHAUVEAU STEPHANE	1 RUE DE COUETTE 28300FRESNAY LE GILMERT	7613/10 = 512,50€ 603/11 = 512,50€ 2836/11 = 512,50€ 5090/11 = 512,50€ 6532/11 = 1537,50€	CLOTURE POUR INSUFFISANCE D'ACTIF	CREATEM	3 587,50 €
CARG'UP	1 RUE DE LA GARE 32260 SAINT LIZAIGNE	116/09 = 187,50€ 2144/09 = 187,50€ 4546/09 = 187,50€ 14071/09 = 187,50€ 15144/09 = 6000€ 15145/09 = 3750€ 15147/09 = 1875€	CLOTURE POUR INSUFFISANCE D'ACTIF	CREATIS	12 375,00 €
BCN	ROUTE DE COURCOUE 37120 BRASCOU	634/06 = 952,50€ 954/07 = 952,50€ 2179/06 = 952,50€ 3436/07 = 19050€ 3438/07 = 9525€ 3741/06 = 952,50€ 4363/04 = 952,50€ 5142/05 = 952,50€ 900/05 = 952,50€ 1913/05 = 952,50€ 3494/05 = 952,50€ 5958/06 = 952,50€	CLOTURE POUR INSUFFISANCE D'ACTIF	CREATEM	38 100,00 €
AIST	73 RUE DE LA SOLAIRE 45550 ST DENIS DE L'HOTEL	202/06 = 21680€ 239/06 = 21680€	CLOTURE POUR INSUFFISANCE D'ACTIF	CREATEM	43 360,00 €
ART IFICES	3 ROUTE D'AMBOISE 37530 POCE SUR CISSE	5734/10 = 570€ 7545/10 = 10830€	CLOTURE POUR INSUFFISANCE D'ACTIF	CREATEM	11 400,00 €
WISSEM MKHTAR	6 RUE JEAN MOULIN 28300 MAINVILLIERS	15933/09 = 500€ 16078/09 = 537,50€ 1575/10 = 500€ 1721/10 = 537,50€ 3769/10 = 500€ 3912/10 = 537,50€ 6223/10 = 500€ 6370/10 = 537,50€ 8555/10 = 500€ 8696/10 = 537,50€ 1/11 = 10750€ 2/11 = 6000€ 4/11 = 5375€	CLOTURE POUR INSUFFISANCE D'ACTIF	CREATEM FREMA	27 312,50 €
PLANETE KARTING	68 RUE ROBERT PICHON 45120 CORQUILLEROY	8238/10 = 510€ 66/11 = 510€ 582/11 = 510€ 1299/11 = 475€	CLOTURE POUR INSUFFISANCE D'ACTIF	CREATIS	2 005,00 €
ERGO GYPSE	7 CHEMIN DE VARENNES 18570 LA CHAPELLE ST URSIN	2692/11 = 6000€	CLOTURE POUR INSUFFISANCE D'ACTIF	CREATEM	6 000,00 €
EBENE CONSTRUCTION	PARC D'ACTIVITES ARTISANALES 18110 ALLOGNY	182/11 = 250€ 2049/11 = 1500€	CLOTURE POUR INSUFFISANCE D'ACTIF	CREATEM	1 750,00 €
DOUILLARD THIERRY	41 RUE HENRI BARBUSSE 18150 LA GUERCHE SUR L'AUBOIS	4560/09 = 750€ 14083/09 = 750€ 14527/09 = 15000€ 14528/09 = 7500€	CREANCE IRECOUVRABLE	CREATEM	24 000,00 €
MSA MANUFACTURE ST AMAND	RUE BLAISE LUTENDRE 18200 ST AMAND MONTROND	2128/12 = 3900€ 1442/12 = 650€	CLOTURE POUR INSUFFISANCE D'ACTIF	CREATIS	4 550,00 €

FCI INDUSTRIES	3 CHEMIN DES VARENNES 18100 VIERZON	1259/11 = 569,45€ 1990/11 = 7330,52€ 3529/11 = 532,80€ 4213/11 = 7367,17€ 4992/11 = 149740€ 5011/11 = 99193,16€	CLOTURE POUR INSUFFISANCE D'ACTIF	PPR CAP DEV	264 733,10 €
COQUIN CLAUDE	21 ROUTE DE ROMORANTIN 41230 VERNON EN SOLOGNE	2662/05 = 1400€ 2664/05 = 6267,44€	CLOTURE POUR INSUFFISANCE D'ACTIF		7 667,44 €
LA REPUBLIQUE SARL	28 AVENUE PIERRE SEMARD 18100 VIERZON	2088/12 = 25000€	CLOTURE POUR INSUFFISANCE D'ACTIF	CAP EMPLOI	25 000,00 €
BIENVENU ANTOINE	2 PLACE DU BATEAU 36300 LE BLANC	4862/10 = 984€ 7295/10 = 984€ 390/11 = 984€ 2089/11 = 10320€ 2091/11 = 15744€	CLOTURE POUR INSUFFISANCE D'ACTIF	CREATEM	29 016,00 €
ARTPIERRE CHRISTEL	7 RUE GUSTAVE EIFFEL 37270 MONTLOUIS SUR LOIRE	7482/08 = 1500€ 3079/09 = 1500€ 4529/09 = 5437,50€ 12794/09 = 1500€ 14056 = 5437,50€ 16418/09 = 118200€ 16421/09 = 59812,50€	CLOTURE POUR INSUFFISANCE D'ACTIF	CREATEM ARI	193 387,50 €
DI CORATO DAVID	11 RUE POSTE 40200 MIMIZAN	14698/09 = 100€ 65/10 = 100€ 534/10 = 100€ 1080/10 = 100€ 2158/10 = 100€ 2632/10 = 400€ 2633/10 = 1100€	CLOTURE POUR INSUFFISANCE D'ACTIF	CREATEM	2 000,00 €
ASSOCIATION MOSAIQUE DU CHER	4 RUE FELIX CHEDIN 18000 BOURGES	7532/10 = 5833€	CLOTURE POUR INSUFFISANCE D'ACTIF	CAP ASSO	5 833,00 €
BUISSON CHRISTIAN	LE BOURG 36400 THEVET ST JULIEN	2284/11 = 570€ 4373/11 = 3990€	CLOTURE POUR INSUFFISANCE D'ACTIF	CREATEM	4 560,00 €
SN AFFUT	4 RUE DES ORMES 37530 NAZELLES NEGRON	1005/12 = 750€ 3210/11 = 750€ 7642/11 = 750€ 5474/11 = 750€ 1277/12 = 9000€ 991/11 = 750€	CLOTURE POUR INSUFFISANCE D'ACTIF	CREATEM	12 750,00 €
SOLARVIEW	ROUTE DE TIGY 45600 VIGLAIN	7108/11 = 12000€	CLOTURE POUR INSUFFISANCE D'ACTIF	CREATEM	12 000,00 €
AU PARADIS D'ANNE SOPHIE	1 RUE PAUL LADEVEZE 18400 ST FLORENT SUR CHER	1294/12 = 6500€ 1296/12 = 6500€	CLOTURE POUR INSUFFISANCE D'ACTIF	CREATEM	13 000,00 €
LACIPIERE YVETTE	LE BOURG 36290 SAULNEY	1191/11 = 4500€ 1194/11 = 4500€	CLOTURE POUR INSUFFISANCE D'ACTIF	CREATEM	9 000,00 €
MENUISERIE CONCEPT	23 RUE VAN GOGH 37160 DESCARTES	7985/10 = 217,50€ 984/11 = 217,50€ 4956/11 = 3262,50€	CLOTURE POUR INSUFFISANCE D'ACTIF	CREATEM	3 697,50 €
PLACE SERVICES	40 RUE DES VERGERS 28630 LE COUDRAY	6762/10 = 6737,50€	CLOTURE POUR INSUFFISANCE D'ACTIF	CREATEM	6 737,50 €
POTELOUIN HUGUES	18 AVENUE DE LA REPUBLIQUE 41800 MONTOIRE SUR LE LOIR	2085/10 = 13240€ 853/10 = 827,50€	CLOTURE POUR INSUFFISANCE D'ACTIF	CREATEM	14 067,50 €
RENOV ET DECO	15 RUE DU GRAND VILLIERS 45000 ORLEANS	1173/11 = 8000€ 1176/11 = 8000€	CLOTURE POUR INSUFFISANCE D'ACTIF	CREATEM	16 000,00 €

REPAIR MOTORS 41	260 RUE DE LAENNEC 41350 VINEUIL	15047/09 = 245€ 881/10 = 245€ 3070/10 = 245€ 5634/10 = 245€ 6822/10 = 4900€ 6823/10 = 3675€	CLOTURE POUR INSUFFISANCE D'ACTIF	CREATEM	9 555,00 €
ROHE DAVID	4 RUE DE LA DEUNIERE 37500 CINAIS	3276/11 = 324€ 3381/11 = 6156€	CLOTURE POUR INSUFFISANCE D'ACTIF	CREATEM	6 480,00 €
SARL POWER FOOD	ZA DE VILLEDIEU 36320 VILLEDIEU SUR INDRE	285/06 = 15000€	CLOTURE POUR INSUFFISANCE D'ACTIF	CREATIS	15 000,00 €
SAINT CHRISTOPHE	LE BOURG 37130 LA CHAPELLE AUX NAUX	2273/08 = 307,50€ 6601/08 = 307,50€ 241/09 = 307,50€ 2308/09 = 307,50€ 4710/09 = 307,50€ 14235/09 = 307,50€ 248/10 = 307,50€ 2027/10 = 6150€ 2028/10 = 3690€	CLOTURE POUR INSUFFISANCE D'ACTIF	CREATEM	11 992,50 €
SENERIA PARFUMS	7 AVENUE LOUIS PASTEUR 28630 GELLAINVILLE	3552/02 = 48783,69€	CLOTURE POUR INSUFFISANCE D'ACTIF		48 783,69 €
SIPAG	ZI LES COUSSEAUX 41300 SALBRIS	6371/08 = 5000€	CLOTURE POUR INSUFFISANCE D'ACTIF	CAP CREATION	5 000,00 €
SOUDAY MOTOCULTURE MARTINS CATHERINE	14 BIS RUE DES LOISIRS 41170 SOUDAY	7329/10 = 300€ 9202/10 = 6000€ 9203/10 = 5700€	CLOTURE POUR INSUFFISANCE D'ACTIF	CREATEM	12 000,00 €
TOIT ET BOIS SERVICES	CHEMIN DES CHATAIGNIERS 41160 RAHART	6536/11 = 10000€	CLOTURE POUR INSUFFISANCE D'ACTIF	CREATEM	10 000,00 €
TOITURES CHAONAISES	4 RUE DE LA GAUCHERIE 41600 CHAON	1190/11 = 7500€ 1193/11 = 7500€	CLOTURE POUR INSUFFISANCE D'ACTIF	CREATEM	15 000,00 €
TOURAIN BOIS ENVIRONNEMENT	LA GRANDE ROCHETTE 37310 REIGNAC SUR INDRE	1440/10 = 187,50€ 3730/10 = 187,50€	CLOTURE POUR INSUFFISANCE D'ACTIF	CREATEM	375,00 €
YES 37	4 AVENUE DE LA LOIRE 37530 NAZELLES NEGRON	7107/11 = 7500€	CLOTURE POUR INSUFFISANCE D'ACTIF	CREATEM	7 500,00 €
TAHA BOJEMAA	14 RUE DU BONDONNEAU 37360 ST ANTOINE DU ROCHER	3631/05 = 225€ 5283/05 = 225€ 2349/06 = 225€ 3903/06 = 225€ 6059/06 = 225€ 853/06 = 225€ 1065/07 = 225€ 2664/07 = 225€ 4637/07 = 225€ 6991/07 = 225€ 1052/08 = 225€ 2351/08 = 4500€ 2357/08 = 1575€	RADIATION 5 OTD NEGATIFS RECHERCHE FICHER IMPOT NEGATIVE OTD EMPLOYEUR SANS SUITE OTD BANCAIRE NEGATIVE	CREATEM	8 550,00 €
MBL MAISONS BOIS LUMIERE	25 RUE DE VOVES 28600 LUISANT	15392/09 = 250€ 75/10 = 300€ 545/10 = 300€ 1097/10 = 300€ 2168/10 = 300€ 2738/10 = 300€ 3353/10 = 300€ 4519/10 = 350€ 5295/10 = 350€ 5866/10 = 350€ 6898/10 = 3250€	CLOTURE POUR INSUFFISANCE D'ACTIF	CREATIS	6 350,00 €

AP/AE : Modification de durée d'affectations**Modification de durée d'affectations**

ECONOMIE					
Chapitre-fonction	Année enveloppe	Code enveloppe	Libellé enveloppe	Date initiale de fin d'affectation	Nouvelle date de fin d'affectation proposée
939	2013	0584	CAP ASSO	31/12/2013	31/12/2016
TOURISME					
Chapitre-fonction	Année enveloppe	Code enveloppe	Libellé enveloppe	Date initiale de fin d'affectation	Nouvelle date de fin d'affectation proposée
909	2013	1229	CAP INNOVATION TOURISTIQUE	31/12/2013	31/12/2014
CULTURE					
Chapitre-fonction	Année enveloppe	Code enveloppe	Libellé enveloppe	Date initiale de fin d'affectation	Nouvelle date de fin d'affectation proposée
903	2012	1447	CULTURE O CENTRE	31/12/2013	31/12/2014
FORMATION PROFESSIONNELLE					
Chapitre-fonction	Année enveloppe	Code enveloppe	Libellé enveloppe	Date initiale de fin d'affectation	Nouvelle date de fin d'affectation proposée
931	2010	0925	REMUNERATIONS	31/12/2012	31/12/2013

BUDGET SUPPLEMENTAIRE

DECISIONS

***A - L'affectation du résultat 2012 :
décisions***

Résultats de l'exercice 2012

Le résultat apparaissant au compte administratif, sur lequel porte la décision d'affectation, est le résultat cumulé de la section de fonctionnement constaté à la clôture de l'exercice.

Pour la détermination du résultat à affecter, il n'est pas tenu compte des restes à réaliser.

Le résultat de la section de fonctionnement est constitué par le cumul de l'exercice 2011 (titres émis - mandats émis) et du résultat reporté 2011.

	(A)	(B)	(A)+(B)
Résultat de fonctionnement	Résultat N-1	Résultat de l'exercice (titres moins mandats)	Résultat à affecter
Recettes (réelles + ordre)	566 082,18	1 027 682 919,82	1 028 249 002,00
Dépenses (réelles + ordre)		789 367 597,08	789 367 597,08
Total	566 082,18	238 315 322,74	238 881 404,92

Le solde d'exécution de la section d'investissement est constitué du solde des émissions de titres et de mandats de l'exercice 2012 et du résultat reporté 2011.

	(A)	(B)	
Résultat d'investissement	Résultat N-1	Résultat de l'exercice (titres moins mandats)	résultat de la section d'investissement
Recettes (réelles + ordre)	19 327,25	527 085 599,05	527 104 926,30
Dépenses (réelles + ordre)	229 808 736,24	507 919 729,01	737 728 465,25
Total	-229 789 408,99	19 165 870,04	-210 623 538,95

Le résultat de la section d'investissement est de – 210 623 538,95.

Affectation du résultat 2012

Le résultat à affecter est le résultat de la section de fonctionnement constaté à 238 881 404,92 €.

Il permet de couvrir prioritairement le besoin de financement de la section d'investissement arrêté à -210 623 538,95 €.

Le solde disponible de 28 257 865,97 € est affecté au financement de la section de fonctionnement (compte 002: excédent de fonctionnement reporté).

Résultat de fonctionnement à affecter	+ 238 881 404,92 €	
Besoin de financement de la section d'investissement après correction	-210 623 538,95 €	(compte 1068)
Solde après couverture du besoin de financement de la section d'investissement	28 257 865,97 €	
Excédents de fonctionnement reportés	28 257 865,97 €	(compte 002)

***B – Approbation du budget
supplémentaire 2013 : décisions***

1 – Le vote par fonction

Le vote du budget supplémentaire au budget primitif 2013 intervient selon le mode de vote par fonction adopté par l'Assemblée plénière du 16 décembre 2004 (DAP n° 04.05.04) et tel qu'il est prévu par la M71.

Approbation des balances au chapitre en crédits de paiement et AP/AE :

Au titre des crédits de paiement

Selon la balance au chapitre figurant ci-dessous,

En mouvements réels, les dépenses et les recettes totales s'élèvent à 45 392 536,07 € :

- dont dépenses : 2 822 755,31 € en investissement et 42 569 780,76 € en fonctionnement
- dont recettes : 2 350 000 € en investissement et 43 042 536,07 € en fonctionnement.

En mouvements d'ordre, les recettes et les dépenses s'élèvent à 472 755,31 €.

Le prélèvement pour les dépenses d'investissement s'élève à 472 755,31 €

BALANCE GENERALE DU BS 2013
CREDITS DE PAIEMENT

Chap.	Libellé	BP 2013		BS 2013				TOTAL BP + BS	
		DEPENSES	RECETTES	Reports dépenses	Dépenses nouvelles	Reports recettes	Recettes nouvelles	DEPENSES 2013	RECETTES 2013
SECTION D'INVESTISSEMENT									
		556 018 600,00	345 178 800,00	614 224,74	2 208 530,57	2 500 000,00	-150 000,00	558 841 355,31	347 528 800,00
Opérations réelles	90 Opérations ventilées	308 288 600,00	56 728 800,00	614 224,74	2 208 530,57	0,00	-150 000,00	311 091 355,31	56 578 800,00
	900 Services généraux	20 924 500,00	17 950 000,00	608 373,91	-150 000,00	0,00	-150 000,00	21 382 873,91	17 800 000,00
	901 Formation professionnelle/apprentissage	12 491 100,00	1 700 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 491 100,00	1 700 000,00
	902 Enseignement	88 290 000,00	23 150 700,00	5 850,83	-175 000,00	0,00	0,00	88 120 850,83	23 150 700,00
	903 Culture, sports et Loisirs	17 596 200,00	3 466 500,00	0,00	-517 614,00	0,00	0,00	17 078 586,00	3 466 500,00
	904 Santé et action sociale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	905 Aménagement des territoires	66 782 600,00	0,00	0,00	3 051 144,57	0,00	0,00	69 833 744,57	0,00
	907 Environnement	6 995 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 995 400,00	0,00
	908 Transports	48 971 500,00	2 643 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	48 971 500,00	2 643 000,00
	909 Action économique	46 217 300,00	7 818 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	46 217 300,00	7 818 600,00
	92 Opérations non ventilées	247 750 000,00	288 450 000,00	0,00	0,00	2 500 000,00	0,00	247 750 000,00	290 950 000,00
	921 Taxes non affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	922 Dotations et participations non affectées	0,00	14 150 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	14 150 000,00
	923 Dettes et autres opérations financières	247 750 000,00	274 300 000,00	0,00	0,00	2 500 000,00	0,00	247 750 000,00	276 800 000,00
954 Produits des cessions d'immob	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
		205 210 000,00	416 049 800,00	0,00	0,00	0,00	472 755,31	205 210 000,00	416 522 555,31
Opérations d'ordre	925 Opérations patrimoniales	62 000 000,00	62 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	62 000 000,00	62 000 000,00
	926 Transferts entre sections	143 210 000,00	160 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	143 210 000,00	160 000 000,00
	95 Chapitre de provision sans réalisation	0,00	194 049 800,00	0,00	0,00	0,00	472 755,31	0,00	194 522 555,31
	951 Virement de la section fonctionnement	0,00	194 049 800,00	0,00	0,00	0,00	472 755,31	0,00	194 522 555,31
	950 Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
601 Solde d'exécution reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
1068 Excédent de fonctionnement capitalisé	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
		761 228 600,00	761 228 600,00	614 224,74	2 208 530,57	2 500 000,00	322 755,31	764 051 355,31	764 051 355,31
SECTION DE FONCTIONNEMENT									
		678 051 730,00	888 891 530,00	38 030 005,76	4 539 775,00	13 045 440,00	29 997 096,07	720 621 510,76	931 934 066,07
Opérations réelles	93 Opérations ventilées	654 080 800,00	83 87 166,00	38 023 715,90	4 539 775,00	0,00	718 059,50	696 644 288,90	83 900 225,50
	930 Services généraux	67 170 600,00	16 836 000,00	4 002 266,67	923 000,00	0,00	-52 800,00	72 095 866,67	16 783 200,00
	931 Formation professionnelle/apprentissage	218 872 100,00	62 736 666,00	12 045 033,88	2 276 000,00	0,00	765 859,10	233 193 133,88	63 502 525,10
	932 Enseignement	139 615 100,00	1 409 500,00	4 574 313,60	1 062 000,00	0,00	0,00	145 251 413,60	1 409 500,00
	933 Culture, sports et Loisirs	26 996 600,00	28 300,00	8 715 321,11	568 775,00	0,00	0,00	36 280 696,11	28 300,00
	934 Santé et action sociale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	935 Aménagement des territoires	8 763 400,00	0,00	46 462,95	-290 000,00	0,00	0,00	8 519 862,95	0,00
	937 Environnement	7 927 200,00	18 700,00	2 802 101,24	0,00	0,00	0,00	10 729 301,24	18 700,00
	938 Transports	152 020 900,00	2 152 000,00	320 143,55	0,00	0,00	0,00	152 341 043,55	2 152 000,00
	939 Action économique	32 714 900,00	6 000,00	5 518 070,90	0,00	0,00	0,00	38 232 970,90	6 000,00
	94 Opérations non ventilées	23 970 930,00	805 704 364,00	6 291,86	0,00	13 045 440,00	1 026 171,00	23 977 221,86	809 775 975,00
	940 Impositions directes	0,00	166 955 220,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	166 955 220,00
	941 Autres impôts et taxes	0,00	277 864 139,00	0,00	0,00	13 045 440,00	1 026 171,00	0,00	291 935 750,00
	942 Dotations et participations non affectées	0,00	360 885 005,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	360 885 005,00
	943 Opérations financières	23 173 730,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	23 173 730,00	0,00
	944 Frais de fonctionnement groupes d'élus	797 200,00	0,00	6 291,86	0,00	0,00	0,00	803 491,86	0,00
	945 Dotations aux provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	002 Solde de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	28 257 865,97	0,00	28 257 865,97
			354 049 800,00	143 210 000,00	0,00	472 755,31	0,00	0,00	354 522 555,31
Opérations d'ordre	946 Opér. d'ordre de transferts entre section	160 000 000,00	143 210 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	160 000 000,00	143 210 000,00
	95 Chapitre de provision sans réalisation	0,00	194 049 800,00	0,00	472 755,31	0,00	0,00	0,00	194 522 555,31
	952 Virement à la section d'investissement	194 049 800,00	0,00	0,00	472 755,31	0,00	0,00	194 522 555,31	0,00
	952 Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		1 032 101 530,00	1 032 101 530,00	38 030 005,76	5 012 530,31	13 045 440,00	29 997 096,07	1 075 144 066,07	1 075 144 066,07
Contrôle / Verif.									
		1234 070 330,00	1234 070 330,00	38 644 230,50	6 748 305,57	15 545 440,00	29 847 096,07	1279 462 866,07	1279 462 866,07
		559 259 800,00	559 259 800,00	0,00	472 755,31	0,00	472 755,31	559 732 555,31	559 732 555,31

Au titre des autorisations de programmes et autorisations d'engagement (AP/AE)

Selon la balance au chapitre figurant ci-dessous, les ajustements d'AP et d'AE (création et modification) s'élèvent à 3 647 073 € dont 1 266 730 € en investissement et 2 380 343 € en fonctionnement.

**BALANCE GENERALE DU BS 2013
AP/AE**

	Chap.	Libellé	BP 2013	CREATION OU MODIFICATION BS	Total après BS
SECTION D'INVESTISSEMENT					
			326 669 721,00	1 266 730,00	327 936 451,00
Opérations réelles		90 Opérations ventilées	326 669 721,00	1 266 730,00	327 936 451,00
		900 Services généraux	1 782 000,00	0,00	1 782 000,00
		901 Formation professionnelle/apprentissage	16 962 000,00	0,00	16 962 000,00
		902 Enseignement	83 450 000,00	550 000,00	84 000 000,00
		903 Culture, sports et Loisirs	1 030 701,00	-2 788 619,00	-1 757 918,00
		905 Aménagement des territoires	149 303 700,00	2 846 359,00	152 150 059,00
		907 Environnement	3 408 320,00	-514 970,00	2 893 350,00
		908 Transports	4 428 000,00	-1 825 432,00	2 602 568,00
		909 Action économique	66 305 000,00	2 999 392,00	69 304 392,00
		92 Opérations non ventilées	0,00	0,00	0,00
		921 Taxes non affectées	0,00	0,00	0,00
		922 Dotations et participations non affectées	0,00	0,00	0,00
		923 Dettes et autres opérations financières	0,00	0,00	0,00
Opérations d'ordre			1 000 000,00	0,00	1 000 000,00
		925 Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00
		926 Transferts entre sections	0,00	0,00	0,00
		95 Chapitre de prévision sans réalisation	1 000 000,00	0,00	1 000 000,00
		951 Virement de la section fonctionnement	0,00	0,00	0,00
	950 Dépenses imprévues	1 000 000,00	0,00	1 000 000,00	
		TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT	327 669 721,00	1 266 730,00	328 936 451,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT					
			39 436 000,00	2 380 343,00	41 816 343,00
Opérations réelles		93 Opérations ventilées	39 436 000,00	2 380 343,00	41 816 343,00
		930 Services généraux	1 050 000,00	3 080 000,00	4 130 000,00
		931 Formation professionnelle/apprentissage	9 725 000,00	0,00	9 725 000,00
		932 Enseignement	200 000,00	0,00	200 000,00
		933 Culture, sports et Loisirs	2 400 000,00	0,00	2 400 000,00
		935 Aménagement des territoires	5 480 000,00	-61 007,00	5 418 993,00
		937 Environnement	120 000,00	0,00	120 000,00
		938 Transports	3 300 000,00	-618 650,00	2 681 350,00
		939 Action économique	17 161 000,00	-20 000,00	17 141 000,00
		94 Opérations non ventilées	0,00	0,00	0,00
		940 Impositions directes	0,00	0,00	0,00
		941 Autres impôts et taxes	0,00	0,00	0,00
		942 Dotations et participations non affectées	0,00	0,00	0,00
		943 Opérations financières	0,00	0,00	0,00
		944 Frais de fonctionnement groupes d'élus	0,00	0,00	0,00
	945 Dotations aux provisions	0,00	0,00	0,00	
Opérations d'ordre			1 000 000,00	0,00	1 000 000,00
		946 Opér. d'ordre de transferts entre section	0,00	0,00	0,00
		95 Chapitre de prévision sans réalisation	1 000 000,00	0,00	1 000 000,00
	953 Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	
	952 Dépenses imprévues	1 000 000,00	0,00	1 000 000,00	
		TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT	40 436 000,00	2 380 343,00	42 816 343,00

Les AP et AE par fonction et par politique régionale :

FONCTION 0 : SERVICES GENERAUX

Cette fonction comprend les "Moyens généraux" et la politique "Europe et Coopération décentralisée" de l'architecture par politique régionale.

Au titre de l'Europe et Coopération décentralisée:

n° Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant initial	Ajustement BS 2013
AE	2008	8007	31/12/2013	MESURE 121 FSE 2007-2013	9 500 000,00	410 000,00
AE	2008	8008	31/12/2013	MESURE 123 FSE 2007-2013	460 000,00	20 000,00
AE	2008	8010	31/12/2013	MESURE 131 FSE 2007-2013	6 693 709,00	350 000,00
AE	2008	8011	31/12/2013	MESURE 221 FSE 2007-2013	24 827 608,00	2 300 000,00
AP	2008	8021	31/12/2013	MESURE 14 FEDER 2007-2013	15 500 000,00	-600 000,00
AP	2008	8022	31/12/2013	MESURE 16 FEDER 2007-2013	15 000 000,00	-2 300 000,00
AP	2008	8023	31/12/2013	MESURE 17 FEDER 2007-2013	13 000 000,00	350 000,00
AP	2008	8026	31/12/2013	MESURE 22 FEDER 2007-2013	12 000 000,00	2 230 000,00
AP	2008	8027	31/12/2013	MESURE 33 FEDER 2007-2013	2 310 000,00	320 000,00

FONCTION 2 : ENSEIGNEMENT - LYCEES

Cette fonction comprend les politiques "Enseignement - Lycées" et "Enseignement supérieur" de l'architecture par politique régionale.

Au titre de l'Enseignement – Lycées:

n° Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant initial	Ajustement BS 2013
AP	2012	0014	31/12/2013	EXTENSIONS RESTRUCTURATIONS	26 860 000,00	-2 600 000,00
AP	2012	1214	31/12/2013	GROSSES REPARATIONS, GROS ENTRETIENS	10 435 000,00	2 600 000,00
AP	2012	1955	31/12/2013	EFFICACITE ENERGETIQUE POUR 5 LYCEES PAR AN	15 500 000,00	-4 500 000,00
AP	2008	0014	31/12/2013	EXTENSIONS ET RESTRUCTURATIONS	64 970 000,00	2 500 000,00
AP	2009	0014	31/12/2013	EXTENSIONS RESTRUCTURATIONS	42 195 000,00	2 000 000,00

Au titre de l'Enseignement supérieur:

n° Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant initial	Ajustement BS 2013
AP	2013	411608	31/12/2013	CG 41 - INSA	-	170 000,00
AP	2013	1608	31/12/2013	INSA	-	130 000,00
AP	2013	0460	31/12/2013	UNIVERSITE NUMERIQUE	250 000,00	250 000,00

FONCTION 3 : CULTURE, SPORTS ET LOISIRS

Cette fonction comprend les politiques "culture" et "sports" de l'architecture par politique régionale.

Au titre de la Culture:

n° Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant initial	Ajustement BS 2013
AP	2008	18001	31/12/2013	CG 18 - CENTRE CULTUREL DE RENCONTRES DE NOIRLAC	1 331 440,00	209 740,00
AP	2008	28001	31/12/2013	CG 28 : VALORISATION DU PARC ET DU CHÂTEAU DE LA FERTE VIDAME	1 750 000,00	-1 575 000,00
AP	2008	37002	31/12/2013	CG 37 : VALORISATION DE LA DEMEURE DE RONSARD AU PRIEURE DE ST-COSME	181 845,00	292 674,00
AP	2008	37006	31/12/2013	CG 37 : MUSEE DE L'HOTEL GOUIN DE TOURS	1 183 333,00	-765 333,00
AP	2010	37008	31/12/2013	CG 37 : JARDINS DES CHATEAUX ET MUSEES	1 672 240,00	-1 469 582,00
AP	2013	37027	31/12/2013	CG 37 : FORTERESSE DE LOCHES	-	41 806,00
AP	2008	7118	31/12/2013	GP - FRAC RESERVES CPER 2007-2013 (ART. 5.2)	1 712 326,66	-138 900,00
AP	2007	7117	31/12/2013	GP - FRAC CONSTRUCTION CPER 2007-2013 (ART. 5.2)	12 961 210,90	438 900,00
AP	2013	0717	31/12/2013	FRAC ACQUISITION D'ŒUVRES	80 000,00	50 000,00
AP	2010	7115	31/12/2013	GP - MAISON DE LA CULTURE DE BOURGES CPER 2007-2013 (ART5.	2 000 000,00	-50 000,00
AP	2009	7109	31/12/2013	GP - ABBAYE DE NOIRLAC CPER 2007-2013 (art. 5.2)	1 580 000,00	22 076,00

Au titre du Sport:

n° Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant initial	Ajustement BS 2013
AP	2013	1127	31/12/2013	COMMUNAUTE DE COMMUNES DE BLOIS: CONSTRUCTION D'UNE SALLE DE SPORT	3 000 000,00	-2 000 000,00
AP	2013	1129	31/12/2016	FEDERATION FRANCAISE D'EQUITATION: EXTENSION DU PARC EQUESTRE FEDERAL DE LAMOTTE BEUVRON	-	1 500 000,00
AP	2013	1122	31/12/2015	CREPS: AMENAGEMENT D'UNE PISTE DE BMX	-	200 000,00
AP	2013	1142	31/12/2013	CREPS: RACCORDEMENT RESEAU DE CHALEUR EFFICACITE ENERGETIQUE	-	455 000,00
AP	2013	0458	31/12/2013	AIDE A L'EQUIPEMENT DES CLUBS	1 100 000,00	100 000,00
AP	2013	0487	31/12/2013	AIDE A L'EQUITATION DES CLUBS ELITES	100 000,00	-100 000,00

FONCTION 5 : AMENAGEMENT DES TERRITOIRES

Cette fonction comprend les politiques "territoires solidaires" et "technologies d'information et de communication" de l'architecture par politique régionale.

Au titre des Territoires solidaires:

n° Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant initial	Ajustement BS 2013
AP	2012	1705	31/12/2017	CR AGGLO CHARTRES 3G	17 480 000,00	120 000,00
AP	2008	1829	31/12/2015	CRP GATINAIS 3G	6 130 000,00	-120 000,00
AP	2008	1830	31/12/2014	CRP CHARTRAIN 3G	10 320 000,00	-1 260 000,00
AP	2008	1831	31/12/2015	CRP BEAUCE 3G	3 690 000,00	-110 000,00
AP	2011	1842	31/12/2016	CPR PERCHE 3G	5 700 000,00	-60 000,00
AP	2011	1844	31/12/2016	CPR LOIRE VAL D AUBOIS 3G	4 850 000,00	-20 000,00
AP	2012	1870	31/12/2017	CRP BEAUCE VAL DE LOIRE 3G	4 060 000,00	-1 417 000,00
AP	2012	1874	31/12/2017	CRP FORET D'ORLEANS 3G	5 260 000,00	-40 000,00
AP	2012	1875	31/12/2017	CRP LOIRE BEAUCE 3G	5 610 000,00	-220 000,00
AP	2013	1715	31/12/2016	ENVELOPPE ADDITIONNELLE ARGENTON-SUR-CREUSE	-	162 000,00
AP	2013	1716	31/12/2017	ENVELOPPE ADDITIONNELLE ROMORANTIN-LANTHENAY	-	560 000,00
AP	2013	1717	31/12/2016	ENVELOPPE ADDITIONNELLE DE LA CHATRE	-	144 000,00
AP	2013	1719	31/12/2016	ENVELOPPE ADDITIONNELLE DE LA FERTE-SAINT-AUBIN	-	222 000,00
AP	2013	1929	31/12/2018	ENVELOPPE ADDITIONNELLE MIERZON	1 872 000,00	-59 000,00
AP	2013	1933	31/12/2018	ENVELOPPE ADDITIONNELLE BEAUGENCY	486 000,00	4 000,00
AP	2013	1943	31/12/2018	ENVELOPPE ADDITIONNELLE AMBOISE	800 000,00	-7 000,00
AP	2013	1712	31/12/2018	CRST MONTARGIS	8 850 000,00	-60 000,00
AP	2013	1713	31/12/2018	CRST TOURS	41 520 000,00	4 620 000,00
AP	2013	1868	31/12/2018	CRST GRANDE SOLOGNE 3G	5 869 000,00	-324 000,00

n° Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant initial	Ajustement BS 2013
AP	2008	18003	31/12/2013	CG 18 - HEBERGEMENT DES PERSONNES AGEES	9 209 316,00	-2 250 478,00
AP	2008	18004	31/12/2013	CG 18 - LOGEMENT	1 980 000,00	-1 080 000,00
AE	2008	18005	31/12/2013	CG 18 - FONDS DE GARANTIE POUR LE LOGEMENT DES JEUNES	180 000,00	-68 507,00
AP	2008	37003	31/12/2013	CG 37 - HEBERGEMENT DES PERSONNES AGEES	4 245 000,00	500 000,00
AP	2008	37004	31/12/2013	CG 37 - LOGEMENT	1 000 000,00	200 000,00
AP	2013	37023	31/12/2013	CG 37 - MARPA SOUVIGNY	-	120 000,00
AP	2008	41004	31/12/2013	CG 41 - LOGEMENT	300 000,00	35 000,00
AE	2013	41026	31/12/2013	CG 41 - EXPERIMENTATION INSERTION VENDOMOIS	-	7 500,00
AP	2013	45015	31/12/2013	CG 45 - AMO DIAGNOSTICS ENERGIE ET EAU	-	218 408,00
AP	2008	7201	31/12/2013	VT - LOGEMENT DES JEUNES CPER 2007-2013	2 000 000,00	118 257,00
AP	2008	7202	31/12/2013	VT - MAINTIEN A DOMICILE DES PERSONNES AGEES CPER 2007-2013	700 000,00	-18 257,00
AP	2009	7208	31/12/2013	VT - FONCIER INVT CPER 2007-2013	2 900 000,00	-750 000,00
AP	2013	18023	31/12/2014	CG 18 - TRES HAUT DEBIT	-	4 618 980,00
AP	2008	18008	31/12/2013	CG 18 - POLE DU CHEVAL	2 262 000,00	96 000,00
AP	2008	18007	31/12/2013	CG 18 - MAISON DE SOLIDARITE	1 430 000,00	-679 983,00
AP	2008	18006	31/12/2013	CG 18 - ECO-QUARTIER BAUDENS	500 000,00	200 000,00
AP	2013	28016	31/12/2014	CG 28 - TRES HAUT DEBIT	2 500 000,00	599 000,00
AP	2008	37009	31/12/2013	CG 37 - FONDS ZA	2 749 000,00	-113 423,00
AP	2013	37024	31/12/2014	CG 37 - TRES HAUT DEBIT	-	1 782 000,00
AP	2013	41027	31/12/2013	CG 41 - CHAUMONT SUR LOIRE - ESPACES PUBLICS	-	400 000,00
AP	2008	41009	31/12/2014	CG 41 - FONDS ZA	350 000,00	-350 000,00
AP	2008	41010	31/12/2014	CG 41 - GIAT SALBRIS	350 000,00	650 000,00
AP	2008	41011	31/12/2013	CG 41 - PLATEFORME DU BREUIL	1 110 000,00	-225 000,00
AP	2008	41013	31/12/2013	CG 41 - FONDS ZAC DE MER "PORTE DE CHAMBORD"	1 060 000,00	-147 764,00
AP	2013	41028	31/12/2013	CG 41 - AGRO PARC DU CONTROIS ART. VI-12	-	545 000,00
AP	2013	41029	31/12/2014	CG 41 - TRES HAUT DEBIT ART. VI-13	-	205 333,00
AP	2013	41030	31/12/2013	CG 41 - PASSERELLE MONTRICHARD ART. IX-3	-	220 000,00
AP	2013	41031	31/12/2013	CG 41 - ABORDS ZOO DE BEAUVAL ART. IX-2	-	260 000,00
AP	2013	45013	31/12/2014	CG 45 - TRES HAUT DEBIT	5 000 000,00	-1 000 000,00
AP	2013	1773	31/12/2013	FONDS SUD: AEROPORT DE CHATEAUROUX INV SUR PATRIMOINE REGIONAL	845 000,00	35 000,00
AP	2011	7001	31/12/2013	VT - COUVERTURE TRES HAUT DEBIT 3	6 000 000,00	1 523 286,00

Au titre des technologies d'information et de communication:

n° Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant initial	Ajustement BS 2013
AP	2013	45017	31/12/2015	CG 45 - USAGES NUMERIQUES	-	1 000 000,00
AP	2011	7001	31/12/2013	VT - COUVERTURE TRES HAUT DEBIT 3	6 000 000,00	-6 000 000,00

FONCTION 7 : ENVIRONNEMENT

Cette fonction correspond à la politique "environnement" de l'architecture par politique régionale.

n° Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant initial	Ajustement BS 2013
AP	2013	36023	31/12/2013	CG 36 - VOLET ENERGIE - UT DU BLANC	-	140 000,00
AP	2013	7300	31/12/2013	GP - ADEME ENERGIES RENOUVELABLES	800 000,00	100 000,00
AP	2013	7302	31/12/2013	GP - ADEME EMERGENCE DE LA DEMANDE	250 000,00	-100 000,00
AP	2008	7905	31/12/2013	CPIER - PREVENTION DES INONDATIONS - LA BOUILLIE CPIER 2007-2013 (art.2)	90 000,00	15 000,00
AP	2007	7323	31/12/2013	VT - CPNRC CPER 2007-2013	913 000,00	70 000,00
AP	2010	37021	31/12/2013	CG 37 - PORTS ET MARINE DE LOIRE	1 347 487,00	-739 970,00

FONCTION 8 : TRANSPORTS

Cette fonction correspond à la politique "transports et déplacements" de l'architecture par politique régionale.

n° Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant initial	Ajustement BS 2013
AP	2013	7414	31/12/2013	QUAIS DE DORDIVES (CPER 2007-2013)	-	800 000,00
AP	2013	1419	31/12/2014	VIDANGES REGIO2N	-	900 000,00
AP	2009	7406	31/12/2013	GP - LIGNE DE PROXIMITE CHARTRES - ORLEANS ET AUTRES LIGNES CPER 2007-2013	21 500 000,00	1 000 000,00
AP	2009	7408	31/12/2013	GP - ELECTRIFICATION BOURGES - SAINCAIZE CPER 2007-2013 (art. 8.1)	40 780 000,00	-4 645 000,00
AP	2004	0901	31/12/2013	BARREAU MASSY - VALENTON	6 774 000,00	726 000,00
AP	2008	37010	31/12/2013	CG 37 - VALIDEURS BILLETIQUE, POTEAUX D'ARRET, ABRIS BUS	150 000,00	-140 000,00
AP	2013	1182	31/12/2013	LOIRE VUE DU TRAIN	-	47 000,00
AE	2011	18020	31/12/2013	CG 18 - COORDINATION DES RESEAUX	1 120 000,00	50 000,00
AP	2010	18016	31/12/2013	CG 18 - GARE ROUTIERE DE BOURGES	75 000,00	-63 432,00
AP	2011	18022	31/12/2013	CG 18 - MISE EN ACCESSIBILITE DES POINTS D'ARRETS	300 000,00	-300 000,00
AP	2011	28019	31/12/2013	CG 28 - MISE EN ACCESSIBILITE DES POINTS D'ARRETS	150 000,00	-150 000,00
AE	2011	28015	31/12/2013	CG 28 - SERVICE DE TRANSPORT A LA DEMANDE	275 000,00	-275 000,00
AE	2008	37007	31/12/2013	CG 37 - RENFORCEMENT DES SERVICES FIL VERT SUR LES GARES TER	450 000,00	-393 650,00

FONCTION 9 : ACTION ECONOMIQUE

Cette fonction correspond aux politiques "économie et innovation", "recherche et technologie" et "tourisme" de l'architecture par politique régionale.

Au titre de l'Economie et innovation:

n° Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant initial	Ajustement BS 2013
AP	2013	1629	31/12/2013	PROMOTION AGRICOLE	-	50 000,00
AP	2013	0704	31/12/2013	FONDS DE GARANTIE	-	1 000 000,00

Au titre du Tourisme:

n° Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant initial	Ajustement BS 2013
AE	2012	1205	31/12/2013	MIRCE 3	140 000,00	-140 000,00
AP	2013	1205	31/12/2013	MIRCE 3	-	140 000,00
AE	2013	1235	31/12/2014	CAP INNOVATION TOURISTIQUE FONCTIONNEMENT	-	50 000,00
AP	2013	28021	31/12/2014	CG 28 - APPLICATION SMARTPHONE	-	50 000,00
AP	2011	28013	31/12/2013	CG 28-VELOROUTE VALLEE DU LOIR ET DE L'EURE: TRAVAUX	400 000,00	-165 000,00
AP	2013	28001	31/12/2014	CG 28 VALORISATION DU PARC ET DU CHATEAU DE LA FERTE VIDAME	-	1 200 000,00
AE	2013	1239	31/12/2014	CG 41: STRUCTURATION DESTINATION SOLOGNE	-	70 000,00
AP	2013	45016	31/12/2013	CG 45 - VELOROUTE CANAL DE LOING - CANAL DE BRIARE	-	190 150,00
AP	2010	45010	31/12/2013	CG 45 - ETUDE DE FAISABILITE VELOROUTE CANAUX	52 000,00	-21 470,00
AP	2013	41032	31/12/2013	CG 41 - SIGNALTIQUE TOURISTIQUE DES GRANDS SITES	-	100 000,00
AP	2008	18013	31/12/2013	CG 18 - BASE DE LOISIRS DE LA GOULE	508 549,00	-39 288,00
AP	2008	37011	31/12/2013	CG 37 - PLAN D'ACTION QUALITE TOURISME	80 000,00	-49 000,00
AP	2008	37013	31/12/2013	CG 37 - ACCESSIBILITE DES SITES TOURISTIQUES POUR PERSONNES A MOBILITE REDUITE	320 000,00	-106 000,00
AP	2013	37025	31/12/2013	CG 37 - LOIRE A VELO REPARATION	-	250 000,00
AP	2013	37026	31/12/2013	CG 37 - VELOROUTE AMBOISE - CHENONCEAUX	-	400 000,00

2 – Le vote de l'Architecture par Politique Régionale

Le budget supplémentaire est également voté en application du règlement financier adopté par l'Assemblée plénière du 24 juin 2010 (DAP n° 10.03.04). Il prévoit notamment la gestion des autorisations de programmes et d'engagement, les modalités d'information de l'Assemblée délibérante sur la gestion des engagements pluriannuels, la gestion des crédits de paiement et l'exécution budgétaire et comptable.

Conformément à l'article 3 du règlement financier, le budget (crédits de paiements et AP/AE) est présenté et voté selon l'architecture par Politique Régionale.

Répartition par politique des Dépenses, Recettes et Autorisations pluriannuelles									
TOTAL INTERVENTIONS REGIONALES	BP 2013 DEPENSES	Reportis DEPENSES	BS 2013 DEPENSES	TOTAL DEPENSES 2013	BP 2013 RECETTES	Reportis RECETTES	BS 2013 RECETTES	TOTAL RECETTES 2013	BS 2013 AP et AE
	825 168 200,00	34 905 878,70	4 818 305,57	864 892 384,27	82 450 600,00	0,00	408 059,10	82 858 659,10	3 647 073,00
Total Investissement	305 551 100,00	5 850,83	2 208 530,57	307 765 481,40	33 943 100,00		-150 000,00	33 793 100,00	1 266 730,00
Total Fonctionnement	519 617 100,00	34 900 027,87	2 609 775,00	557 126 902,87	48 507 500,00		558 059,10	49 065 559,10	2 380 343,00
FORMATION PROFESSIONNELLE	78 729 000,00	5 219 367,69	50 000,00	83 998 367,69	1 000 000,00	0,00	65 597,61	1 065 597,61	0,00
Investissement	90 000,00	0,00		90 000,00	0,00			0,00	0,00
Fonctionnement	78 639 000,00	5 219 367,69	50 000,00	83 908 367,69	1 000 000,00		65 597,61	1 065 597,61	0,00
APPRENTISSAGE	109 101 400,00	5 970 841,27	900 000,00	115 972 241,27	23 535 000,00	0,00	0,00	23 535 000,00	0,00
Investissement	9 597 400,00	0,00		9 597 400,00	1 700 000,00			1 700 000,00	0,00
Fonctionnement	99 504 000,00	5 970 841,27	900 000,00	106 374 841,27	21 835 000,00			21 835 000,00	0,00
ENSEIGNEMENT LYCEES	139 278 000,00	3 903 003,43	50 000,00	143 231 003,43	8 562 500,00	0,00	0,00	8 562 500,00	0,00
Investissement	81 000 000,00	5 850,83	-475 000,00	80 530 850,83	365 000,00			365 000,00	0,00
Fonctionnement	58 278 000,00	3 897 152,60	525 000,00	62 700 152,60	8 197 500,00			8 197 500,00	0,00
FORMATIONS SANITAIRES ET SOCIALES	43 532 800,00	854 824,92	1 326 000,00	45 713 624,92	500 000,00	0,00	700 261,49	1 200 261,49	0,00
Investissement	2 803 700,00	0,00		2 803 700,00	0,00			0,00	0,00
Fonctionnement	40 729 100,00	854 824,92	1 326 000,00	42 909 924,92	500 000,00		700 261,49	1 200 261,49	0,00
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR	10 200 000,00	672 646,45	0,00	10 872 646,45	0,00	0,00	0,00	0,00	550 000,00
Investissement	7 290 000,00	0,00	300 000,00	7 590 000,00	0,00			0,00	550 000,00
Fonctionnement	2 910 000,00	672 646,45	-300 000,00	3 282 646,45	0,00			0,00	0,00
RECHERCHE, TECHNOLOGIE ET INNOVATION	27 677 100,00	1 769 117,75	0,00	29 446 217,75	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Investissement	19 016 600,00	0,00		19 016 600,00	0,00			0,00	0,00
Fonctionnement	8 660 500,00	1 769 117,75		10 429 617,75	0,00			0,00	0,00
CULTURE	34 807 800,00	7 459 054,11	-261 239,00	42 005 615,11	2 061 800,00	0,00	0,00	2 061 800,00	-2 943 619,00
Investissement	11 116 600,00	0,00	-517 614,00	10 598 986,00	2 033 500,00			2 033 500,00	-2 943 619,00
Fonctionnement	23 691 200,00	7 459 054,11	256 375,00	31 406 629,11	28 300,00			28 300,00	0,00
SPORTS	9 785 000,00	1 256 267,00	312 400,00	11 353 667,00	1 433 000,00	0,00	0,00	1 433 000,00	155 000,00
Investissement	6 479 600,00	0,00		6 479 600,00	1 433 000,00			1 433 000,00	155 000,00
Fonctionnement	3 305 400,00	1 256 267,00	312 400,00	4 874 067,00	0,00			0,00	0,00
TERRITOIRES SOLIDAIRES	70 755 300,00	31 720,95	3 726 144,57	74 513 165,52	0,00	0,00	0,00	0,00	7 785 352,00
Investissement	65 491 900,00	0,00	3 726 144,57	69 218 044,57	0,00			0,00	7 846 359,00
Fonctionnement	5 263 400,00	31 720,95		5 295 120,95	0,00			0,00	-61 007,00
TECHNOLOGIES D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION	4 790 700,00	14 742,00	-965 000,00	3 840 442,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-5 000 000,00
Investissement	1 290 700,00	0,00	-675 000,00	615 700,00	0,00			0,00	-5 000 000,00
Fonctionnement	3 500 000,00	14 742,00	-290 000,00	3 224 742,00	0,00			0,00	0,00
ENVIRONNEMENT	14 922 600,00	2 802 101,24	0,00	17 724 701,24	18 700,00	0,00	0,00	18 700,00	-514 970,00
Investissement	6 995 400,00	0,00		6 995 400,00	0,00			0,00	-514 970,00
Fonctionnement	7 927 200,00	2 802 101,24		10 729 301,24	18 700,00			18 700,00	0,00
TRANSPORTS ET DEPLACEMENTS	200 992 400,00	320 143,55	0,00	201 312 543,55	4 795 000,00	0,00	0,00	4 795 000,00	-2 444 082,00
Investissement	48 971 500,00	0,00		48 971 500,00	2 643 000,00			2 643 000,00	-1 825 432,00
Fonctionnement	152 020 900,00	320 143,55		152 341 043,55	2 152 000,00			2 152 000,00	-618 650,00
TOURISME	9 340 100,00	267 784,00	0,00	9 607 884,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 929 392,00
Investissement	5 200 700,00	0,00		5 200 700,00	0,00			0,00	1 949 392,00
Fonctionnement	4 139 400,00	267 784,00		4 407 184,00	0,00			0,00	20 000,00
ECONOMIE INNOVATION	41 915 000,00	3 481 169,15	0,00	45 396 169,15	7 824 600,00	0,00	0,00	7 824 600,00	1 050 000,00
Investissement	22 000 000,00	0,00		22 000 000,00	7 818 600,00			7 818 600,00	1 050 000,00
Fonctionnement	19 915 000,00	3 481 169,15		23 396 169,15	6 000,00			6 000,00	0,00
EUROPE ET COOPERATION DECENTRALISEE	29 341 000,00	883 095,19	-320 000,00	29 904 095,19	32 720 000,00	0,00	-357 800,00	32 362 200,00	3 080 000,00
Investissement	18 207 000,00	0,00	-150 000,00	18 057 000,00	17 950 000,00	0,00	-150 000,00	17 800 000,00	0,00
Investissement gestion déléguée des fonds européens	17 950 000,00	0,00	-150 000,00	17 800 000,00	17 950 000,00		-150 000,00	17 800 000,00	0,00
Investissement coopération	257 000,00	0,00		257 000,00	0,00			0,00	0,00
Fonctionnement	11 134 000,00	883 095,19	-170 000,00	11 847 095,19	14 770 000,00	0,00	-207 800,00	14 562 200,00	3 080 000,00
Fonctionnement gestion déléguée des fonds européens	9 770 000,00	109 890,58	-170 000,00	9 709 890,58	14 770 000,00		-207 800,00	14 562 200,00	3 080 000,00
Fonctionnement coopération	1 364 000,00	773 204,61		2 137 204,61	0,00			0,00	0,00
TOTAL MOYENS GENERAUX	408 902 130,00	3 738 351,80	1 930 000,00	414 570 481,80	1 151 619 730,00	15 545 440,00	1 181 171,00	1 168 346 341,00	0,00
Total Investissement	250 467 500,00	608 373,91	0,00	251 075 873,91	311 235 700,00		0,00	311 735 700,00	0,00
Total Fonctionnement	158 434 630,00	3 129 977,89	1 930 000,00	163 494 607,89	840 384 030,00	13 045 440,00	1 181 171,00	856 610 641,00	0,00
COMMUNICATION	4 600 000,00	1 047 140,80	0,00	5 647 140,80	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Investissement	0,00	0,00		0,00	0,00			0,00	0,00
Fonctionnement	4 600 000,00	1 047 140,80	0,00	5 647 140,80	0,00			0,00	0,00
MOYENS GENERAUX DE L'ADMINISTRATION	16 488 400,00	2 084 017,55	700 000,00	19 272 417,55	81 000,00	0,00	0,00	81 000,00	0,00
Investissement	2 717 500,00	608 373,91		3 325 873,91	0,00			0,00	0,00
Fonctionnement	13 770 900,00	1 475 643,64	700 000,00	15 946 543,64	81 000,00			81 000,00	0,00
MOYENS GENERAUX FINANCIERS	270 923 730,00	0,00	0,00	270 923 730,00	1 148 341 730,00	15 545 440,00	1 026 171,00	1 164 913 341,00	0,00
Investissement	247 750 000,00	0,00		247 750 000,00	311 235 700,00	2 500 000,00		313 735 700,00	0,00
Fonctionnement	23 173 730,00	0,00		23 173 730,00	837 106 030,00	13 045 440,00	1 026 171,00	851 177 641,00	0,00
GESTION DES RESSOURCES HUMAINES	116 890 000,00	607 193,45	1 230 000,00	118 727 193,45	3 197 000,00	0,00	155 000,00	3 352 000,00	0,00
Investissement	0,00	0,00		0,00	0,00			0,00	0,00
Fonctionnement	116 890 000,00	607 193,45	1 230 000,00	118 727 193,45	3 197 000,00		155 000,00	3 352 000,00	0,00
Affectation résultat								28 257 865,97	28 257 865,97
TOTAL GENERAL AVEC DETTE ET GESTION DELEGUEE DES FONDS EUROPEENS	1 234 070 330,00	38 644 230,50	6 748 305,57	1 279 462 866,07	1 234 070 330,00	15 545 440,00	29 847 096,07	1 279 462 866,07	3 647 073,00
Investissement	556 018 600,00	614 224,74	2 208 530,57	558 841 355,31	345 178 800,00	2 500 000,00	-150 000,00	347 528 800,00	1 266 730,00
Fonctionnement	678 051 730,00	38 030 005,76	4 539 775,00	720 621 510,76	888 891 530,00	13 045 440,00	29 997 096,07	931 934 066,07	2 380 343,00
TOTAL GENERAL HORS DETTE ET FONDS EUROPEENS	1 006 350 330,00	38 534 339,92	7 068 305,57	1 251 952 975,49	1 001 350 330,00	15 545 440,00	30 204 896,07	1 247 100 666,07	567 073,00
Investissement	338 068 600,00	614 224,74	2 358 530,57	541 041 355,31	127 228 800,00	2 500 000,00	0,00	329 728 800,00	1 266 730,00
Fonctionnement	668 281 730,00	37 920 115,18	4 709 775,00	710 911 620,18	874 121 530,00	13 045 440,00	30 204 896,07	917 371 866,07	-699 657,00

3 – Dispositions diverses

Admissions en non valeur

Les admissions en non-valeur suivantes sont accordées pour un montant de 1 173 546,42€.

LJ : Liquidation Judiciaire

OTD : Opposition à Tiers Détenteur

NOM DE L'ENTREPRISE	ADRESSE DE L'ENTREPRISE	DATE EMISSION TITRES DE RECETTE	MOTIFS D'IRRECOUVRABILITE	NATURE DE LA CREANCE	MONTANT DE LA CREANCE
ALONSO BRUNO	32 rue Saint Lazare 36300 LE BLANC	12714/09 = 415,50€ 15440/09 = 415,50€ 1135/10 = 415,50€ 3402/10 = 4,50€	5 OTD NEGATIFS	CREATEM	1 251,00 €
ATELIER GRAPHISTYL	ZI 36170 SAINT BENOIT DU SAULT	981/00 = 7317,54€	SOLDE RJ PLAN ACCEPTE	PARI	7 317,54 €
RAUCK DENIS BOULANGER	7 Place de la Halle 41250 BRACIEUX	13397/09 = 550€ 1952/09 = 550€ 3820/09 = 550€ 8693/10 = 550€ 1690/11 = 550€ 3913/11 = 550€ 6001/11 = 550€ 8394/11 = 550€ 1686/12 = 550€ 2748/12 = 2750€	RADIATION 3 OTD NEGATIFS REJET DECLARATION RJ AU NOM DE MADAME	CREATEM	7 700,00 €
BERGER CELINE	Maison de l'Ecluse Bas de Grignon 45260 VIEILLES MAISONS SUR JOUDRE	2731/12 = 548,25€	3 OTD NEGATIFS	RBT PAIE	548,25 €
DELAGE DAMIEN	4 RUE MICHEL DETROYAT 41000 BLOIS	807/09 = 19€	MONTANT INF AU SEUIL OTD	RBT PAIE	19,00 €
GRALL CECILE	10 RUE CLOS ST JEAN 45190 BEAUGENCY	12083/09 = 182,47€ 4226/09 = 349,05€	REVENU INSAISSISSABLE	RBT PAIE	531,52 €
HANY EMMANUEL	2 RUE JULES MOURGAULT 37000 TOURS	7737/07 = 41,59€	MONTANT INF AU SEUIL OTD	RBT PAIE	41,59 €
LANGUMIER OLIVIER	186 ROUTE NATIONALE 45140 INGRE	3170/06 = 340,92€	REVENU INSAISSISSABLE	RBT PAIE	340,92 €
MARCHAIS CEDRIC	2 AVENUE DES MARRONNIERS 28360 MESLAY LE VIDAME	12954/09 = 609,50€ 1557/09 = 350€ 15662/09 = 609,50€ 1332/10 = 609,50€ 3541/10 = 609,50€ 8372/10 = 409,50€	2 OTD NEGATIFS	CREATEM	3 197,50 €
SERVINCO	10-12 RUE DU MOULIN DES PRES 75013 PARIS	4240/08 = 104€	MONTANT INF AU SEUIL OTD	AVOIR FACTURE	104,00 €
BASRI SARAH	1 RUE NICOLAS POUSSIN 37000 TOURS	8155/10 = 121,33€	OTD EMPLOYEUR NEGATIVE	RBT PAIE	121,33 €
JACOT PAMELA	16 ROUTE DE RIPARSOND 37420 HUISMES	4223/09 = 48,63€ 8759/08 = 555,29€	3 OTD NEGATIVES		604,02 €

ROCHER NADIA	4 RUE DE L'HERMITAGE 45550 ST DENIS DE L'HOTEL	3288/11 = 125€ 5550/11 = 125€ 7714/11 = 125€ 1074/12 = 125€ 3357/12 = 125€ 5742/12 = 125€ 7854/12 = 125€	4 OTD NEGATIVES	CREATEM	875,00 €
ALCMEON JEAN NELSON	17 RUE DU BOIS LOPIN 37170 CHAMBRAY LES TOURS	2010/11 = 248,81€	RETABLISSEMENT PERSO AVEC EFFACEMENT DETTE	RBT PAIE	248,81 €
LA PROMENADE DE ST MAUR M. TREIL	2 RUE DES PONTS 36250 ST MAUR	8318/08 = 779,50€ 13413/09 = 779,50€ 16091/09 = 779,50€ 1968/09 = 779,50€ 3836/09 = 779,50€ 1734/10 = 779,50€ 3925/10 = 779,50€ 6383/10 = 779,50€ 8708/10 = 779,50€ 1704/11 = 779,50€ 3926/11 = 779,50€ 6015/11 = 779,50€ 8409/11 = 779,50€ 1700/12 = 779,50€ 3934/12 = 779,50€ 6223/12 = 779,50€ 6772/12 = 3118€	4 OTD NEGATIVES VENTE NEGATIVE	CREATEM	15 590,00 €
BATAILLE PIERRE	33 RUE DE LA VENNTIERE 37250 MONTBAZON	6142/10 = 269,10€ 1479/11 = 475€ 3693/11 = 475€ 5781/11 = 475€ 8179/11 = 475€ 1479/12 = 475€	3 OTD NEGATIVES	CREATEM	2 644,10 €
BROSSARD JEAN PHILIPPE	54 RUE DE LA GAUCHERIE 18100 VIERZON	2759/11 = 251,36€	REVENU INSAISSISSABLE	RBT PAIE	251,36 €
MERAH FATIMA	1 RUE DU MOULIN A VENT 45190 BEAUGENCY	2151/07 = 584,16€	RETABLISSEMENT PERSO AVEC EFFACEMENT DETTE	RBT PAIE	584,16 €
SM DU PAYS DE VIERZON		15313/09 = 0,01€	SOMME MINIME		0,01 €
G'TEL	AVENUE DES HAUTS DE LUTZ 45190 BEAUGENCY	983/03 = 48900€	CLOTURE APRES CESSION	CORDEX	48 900,00 €
ENGINEERING DATA	RUE CLAUDE CHAPPE 37230 FONDETTES	2708/99 = 1500,58€	CLOTURE POUR EXTINCTION DU PASSIF	ARI	1 500,58 €
ECOREV	ZA DES MAISONS NEUVES 36330 VELLES	8860/11 = 15000€	CLOTURE POUR INSUFFISANCE D'ACTIF	CREATEM	15 000,00 €
DREAM VALLEY	1 RUE MARCEAU 36000 CHATEAUROUX	7360/10 = 3000€ 485/11 = 3000€ 2581/11 = 3000€ 2694/11 = 51000€	CLOTURE POUR INSUFFISANCE D'ACTIF	CREATEM	60 000,00 €
DES PETITS LOUPS	7 RUE DU 14 JUILLET 37150 LUZILLE	3873/09 = 325€ 13450/09 = 325€ 15138/09 = 5850€	CLOTURE POUR INSUFFISANCE D'ACTIF	CREATEM	6 500,00 €
CROUZY HERVE	8 PLACE DE L'EGLISE 36500 ST GEMME	8756/11 = 19200€	CLOTURE POUR INSUFFISANCE D'ACTIF	CREATEM	19 200,00 €
CREEDEGUSTREVE	12 PLACE DES ARCADES 28110 LUCE	2650/10 = 15000€ 2652/10 = 15000€	CLOTURE POUR INSUFFISANCE D'ACTIF	CREATEM	30 000,00 €

CHAUVEAU STEPHANE	1 RUE DE COUETTE 28300FRESNAY LE GILMERT	7613/10 = 512,50€ 603/11 = 512,50€ 2836/11 = 512,50€ 5090/11 = 512,50€ 6532/11 = 1537,50€	CLOTURE POUR INSUFFISANCE D'ACTIF	CREATEM	3 587,50 €
CARG'UP	1 RUE DE LA GARE 32260 SAINT LIZAIGNE	116/09 = 187,50€ 2144/09 = 187,50€ 4546/09 = 187,50€ 14071/09 = 187,50€ 15144/09 = 6000€ 15145/09 = 3750€ 15147/09 = 1875€	CLOTURE POUR INSUFFISANCE D'ACTIF	CREATIS	12 375,00 €
BCN	ROUTE DE COURCOUE 37120 BRASCOU	634/06 = 952,50€ 954/07 = 952,50€ 2179/06 = 952,50€ 3436/07 = 19050€ 3438/07 = 9525€ 3741/06 = 952,50€ 4363/04 = 952,50€ 5142/05 = 952,50€ 900/05 = 952,50€ 1913/05 = 952,50€ 3494/05 = 952,50€ 5958/06 = 952,50€	CLOTURE POUR INSUFFISANCE D'ACTIF	CREATEM	38 100,00 €
AIST	73 RUE DE LA SOLAIRE 45550 ST DENIS DE L'HOTEL	202/06 = 21680€ 239/06 = 21680€	CLOTURE POUR INSUFFISANCE D'ACTIF	CREATEM	43 360,00 €
ART IFICES	3 ROUTE D'AMBOISE 37530 POCE SUR CISSE	5734/10 = 570€ 7545/10 = 10830€	CLOTURE POUR INSUFFISANCE D'ACTIF	CREATEM	11 400,00 €
WISSEM MKHTAR	6 RUE JEAN MOULIN 28300 MAINVILLIERS	15933/09 = 500€ 16078/09 = 537,50€ 1575/10 = 500€ 1721/10 = 537,50€ 3769/10 = 500€ 3912/10 = 537,50€ 6223/10 = 500€ 6370/10 = 537,50€ 8555/10 = 500€ 8696/10 = 537,50€ 1/11 = 10750€ 2/11 = 6000€ 4/11 = 5375€	CLOTURE POUR INSUFFISANCE D'ACTIF	CREATEM FREMA	27 312,50 €
PLANETE KARTING	68 RUE ROBERT PICHON 45120 CORQUILLEROY	8238/10 = 510€ 66/11 = 510€ 582/11 = 510€ 1299/11 = 475€	CLOTURE POUR INSUFFISANCE D'ACTIF	CREATIS	2 005,00 €
ERGO GYPSE	7 CHEMIN DE VARENNES 18570 LA CHAPELLE ST URSIN	2692/11 = 6000€	CLOTURE POUR INSUFFISANCE D'ACTIF	CREATEM	6 000,00 €
EBENE CONSTRUCTION	PARC D'ACTIVITES ARTISANALES 18110 ALLOGNY	182/11 = 250€ 2049/11 = 1500€	CLOTURE POUR INSUFFISANCE D'ACTIF	CREATEM	1 750,00 €
DOUILLARD THIERRY	41 RUE HENRI BARBUSSE 18150 LA GUERCHE SUR L'AUBOIS	4560/09 = 750€ 14083/09 = 750€ 14527/09 = 15000€ 14528/09 = 7500€	CREANCE IRECOUVRABLE	CREATEM	24 000,00 €
MSA MANUFACTURE ST AMAND	RUE BLAISE LUTENDRE 18200 ST AMAND MONTROND	2128/12 = 3900€ 1442/12 = 650€	CLOTURE POUR INSUFFISANCE D'ACTIF	CREATIS	4 550,00 €

FCI INDUSTRIES	3 CHEMIN DES VARENNES 18100 VIERZON	1259/11 = 569,45€ 1990/11 = 7330,52€ 3529/11 = 532,80€ 4213/11 = 7367,17€ 4992/11 = 149740€ 5011/11 = 99193,16€	CLOTURE POUR INSUFFISANCE D'ACTIF	PPR CAP DEV	264 733,10 €
COQUIN CLAUDE	21 ROUTE DE ROMORANTIN 41230 VERNON EN SOLOGNE	2662/05 = 1400€ 2664/05 = 6267,44€	CLOTURE POUR INSUFFISANCE D'ACTIF		7 667,44 €
LA REPUBLIQUE SARL	28 AVENUE PIERRE SEMARD 18100 VIERZON	2088/12 = 25000€	CLOTURE POUR INSUFFISANCE D'ACTIF	CAP EMPLOI	25 000,00 €
BIENVENU ANTOINE	2 PLACE DU BATEAU 36300 LE BLANC	4862/10 = 984€ 7295/10 = 984€ 390/11 = 984€ 2089/11 = 10320€ 2091/11 = 15744€	CLOTURE POUR INSUFFISANCE D'ACTIF	CREATEM	29 016,00 €
ARTPIERRE CHRISTEL	7 RUE GUSTAVE EIFFEL 37270 MONTLOUIS SUR LOIRE	7482/08 = 1500€ 3079/09 = 1500€ 4529/09 = 5437,50€ 12794/09 = 1500€ 14056 = 5437,50€ 16418/09 = 118200€ 16421/09 = 59812,50€	CLOTURE POUR INSUFFISANCE D'ACTIF	CREATEM ARI	193 387,50 €
DI CORATO DAVID	11 RUE POSTE 40200 MIMIZAN	14698/09 = 100€ 65/10 = 100€ 534/10 = 100€ 1080/10 = 100€ 2158/10 = 100€ 2632/10 = 400€ 2633/10 = 1100€	CLOTURE POUR INSUFFISANCE D'ACTIF	CREATEM	2 000,00 €
ASSOCIATION MOSAIQUE DU CHER	4 RUE FELIX CHEDIN 18000 BOURGES	7532/10 = 5833€	CLOTURE POUR INSUFFISANCE D'ACTIF	CAP ASSO	5 833,00 €
BUISSON CHRISTIAN	LE BOURG 36400 THEVET ST JULIEN	2284/11 = 570€ 4373/11 = 3990€	CLOTURE POUR INSUFFISANCE D'ACTIF	CREATEM	4 560,00 €
SN AFFUT	4 RUE DES ORMES 37530 NAZELLES NEGRON	1005/12 = 750€ 3210/11 = 750€ 7642/11 = 750€ 5474/11 = 750€ 1277/12 = 9000€ 991/11 = 750€	CLOTURE POUR INSUFFISANCE D'ACTIF	CREATEM	12 750,00 €
SOLARVIEW	ROUTE DE TIGY 45600 VIGLAIN	7108/11 = 12000€	CLOTURE POUR INSUFFISANCE D'ACTIF	CREATEM	12 000,00 €
AU PARADIS D'ANNE SOPHIE	1 RUE PAUL LADEVEZE 18400 ST FLORENT SUR CHER	1294/12 = 6500€ 1296/12 = 6500€	CLOTURE POUR INSUFFISANCE D'ACTIF	CREATEM	13 000,00 €
LACIPIERE YVETTE	LE BOURG 36290 SAULNEY	1191/11 = 4500€ 1194/11 = 4500€	CLOTURE POUR INSUFFISANCE D'ACTIF	CREATEM	9 000,00 €
MENUISERIE CONCEPT	23 RUE VAN GOGH 37160 DESCARTES	7985/10 = 217,50€ 984/11 = 217,50€ 4956/11 = 3262,50€	CLOTURE POUR INSUFFISANCE D'ACTIF	CREATEM	3 697,50 €
PLACE SERVICES	40 RUE DES VERGERS 28630 LE COUDRAY	6762/10 = 6737,50€	CLOTURE POUR INSUFFISANCE D'ACTIF	CREATEM	6 737,50 €
POTELOUIN HUGUES	18 AVENUE DE LA REPUBLIQUE 41800 MONTOIRE SUR LE LOIR	2085/10 = 13240€ 853/10 = 827,50€	CLOTURE POUR INSUFFISANCE D'ACTIF	CREATEM	14 067,50 €
RENOV ET DECO	15 RUE DU GRAND VILLIERS 45000 ORLEANS	1173/11 = 8000€ 1176/11 = 8000€	CLOTURE POUR INSUFFISANCE D'ACTIF	CREATEM	16 000,00 €

REPAIR MOTORS 41	260 RUE DE LAENNEC 41350 VINEUIL	15047/09 = 245€ 881/10 = 245€ 3070/10 = 245€ 5634/10 = 245€ 6822/10 = 4900€ 6823/10 = 3675€	CLOTURE POUR INSUFFISANCE D'ACTIF	CREATEM	9 555,00 €
ROHE DAVID	4 RUE DE LA DEUNIERE 37500 CINAIS	3276/11 = 324€ 3381/11 = 6156€	CLOTURE POUR INSUFFISANCE D'ACTIF	CREATEM	6 480,00 €
SARL POWER FOOD	ZA DE VILLEDIEU 36320 VILLEDIEU SUR INDRE	285/06 = 15000€	CLOTURE POUR INSUFFISANCE D'ACTIF	CREATIS	15 000,00 €
SAINT CHRISTOPHE	LE BOURG 37130 LA CHAPELLE AUX NAUX	2273/08 = 307,50€ 6601/08 = 307,50€ 241/09 = 307,50€ 2308/09 = 307,50€ 4710/09 = 307,50€ 14235/09 = 307,50€ 248/10 = 307,50€ 2027/10 = 6150€ 2028/10 = 3690€	CLOTURE POUR INSUFFISANCE D'ACTIF	CREATEM	11 992,50 €
SENERIA PARFUMS	7 AVENUE LOUIS PASTEUR 28630 GELLAINVILLE	3552/02 = 48783,69€	CLOTURE POUR INSUFFISANCE D'ACTIF		48 783,69 €
SIPAG	ZI LES COUSSEAUX 41300 SALBRIS	6371/08 = 5000€	CLOTURE POUR INSUFFISANCE D'ACTIF	CAP CREATION	5 000,00 €
SOUDAY MOTOCULTURE MARTINS CATHERINE	14 BIS RUE DES LOISIRS 41170 SOUDAY	7329/10 = 300€ 9202/10 = 6000€ 9203/10 = 5700€	CLOTURE POUR INSUFFISANCE D'ACTIF	CREATEM	12 000,00 €
TOIT ET BOIS SERVICES	CHEMIN DES CHATAIGNIERS 41160 RAHART	6536/11 = 10000€	CLOTURE POUR INSUFFISANCE D'ACTIF	CREATEM	10 000,00 €
TOITURES CHAONAISES	4 RUE DE LA GAUCHERIE 41600 CHAON	1190/11 = 7500€ 1193/11 = 7500€	CLOTURE POUR INSUFFISANCE D'ACTIF	CREATEM	15 000,00 €
TOURAINNE BOIS ENVIRONNEMENT	LA GRANDE ROCHETTE 37310 REIGNAC SUR INDRE	1440/10 = 187,50€ 3730/10 = 187,50€	CLOTURE POUR INSUFFISANCE D'ACTIF	CREATEM	375,00 €
YES 37	4 AVENUE DE LA LOIRE 37530 NAZELLES NEGRON	7107/11 = 7500€	CLOTURE POUR INSUFFISANCE D'ACTIF	CREATEM	7 500,00 €
TAHA BOUJEMAA	14 RUE DU BONDONNEAU 37360 ST ANTOINE DU ROCHER	3631/05 = 225€ 5283/05 = 225€ 2349/06 = 225€ 3903/06 = 225€ 6059/06 = 225€ 853/06 = 225€ 1065/07 = 225€ 2664/07 = 225€ 4637/07 = 225€ 6991/07 = 225€ 1052/08 = 225€ 2351/08 = 4500€ 2357/08 = 1575€	RADIATION 5 OTD NEGATIFS RECHERCHE FICHER IMPOT NEGATIVE OTD EMPLOYEUR SANS SUITE OTD BANCAIRE NEGATIVE	CREATEM	8 550,00 €
MBL MAISONS BOIS LUMIERE	25 RUE DE VOVES 28600 LUISANT	15392/09 = 250€ 75/10 = 300€ 545/10 = 300€ 1097/10 = 300€ 2168/10 = 300€ 2738/10 = 300€ 3353/10 = 300€ 4519/10 = 350€ 5295/10 = 350€ 5866/10 = 350€ 6898/10 = 3250€	CLOTURE POUR INSUFFISANCE D'ACTIF	CREATIS	6 350,00 €

AP/AE : Modification de durée d'affectations

ECONOMIE					
Chapitre-fonction	Année enveloppe	Code enveloppe	Libellé enveloppe	Date <u>initiale</u> de fin d'affectation	<u>Nouvelle</u> date de fin d'affectation proposée
939	2013	0584	CAP ASSO	31/12/2013	31/12/2016
TOURISME					
Chapitre-fonction	Année enveloppe	Code enveloppe	Libellé enveloppe	Date <u>initiale</u> de fin d'affectation	<u>Nouvelle</u> date de fin d'affectation proposée
909	2013	1229	CAP INNOVATION TOURISTIQUE	31/12/2013	31/12/2014
CULTURE					
Chapitre-fonction	Année enveloppe	Code enveloppe	Libellé enveloppe	Date <u>initiale</u> de fin d'affectation	<u>Nouvelle</u> date de fin d'affectation proposée
903	2012	1447	CULTURE O CENTRE	31/12/2013	31/12/2014
FORMATION PROFESSIONNELLE					
Chapitre-fonction	Année enveloppe	Code enveloppe	Libellé enveloppe	Date <u>initiale</u> de fin d'affectation	<u>Nouvelle</u> date de fin d'affectation proposée
931	2010	0925	REMUNERATIONS	31/12/2012	31/12/2013